

ASSOCIATION
DES
DISTRIBUTEURS
EXCLUSIFS
DE
LIVRES
EN
LANGUE
FRANÇAISE



VOCABULAIRE DE LA DIFFUSION ET DE LA DISTRIBUTION DU LIVRE

*Office québécois
de la langue
française*

Québec



ASSOCIATION
DES
DISTRIBUTEURS
EXCLUSIFS
DE
LIVRES
EN
LANGUE
FRANÇAISE



VOCABULAIRE DE LA DIFFUSION ET DE LA DISTRIBUTION DU LIVRE

*Office québécois
de la langue
française*

Québec



Ce vocabulaire a été réalisé sous la direction de Lucie Auger, directrice des services linguistiques, et sous la responsabilité de Tina Célestin, chef du Service des travaux terminologiques de l'Office québécois de la langue française.

Cette édition a été produite par Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF inc.)
47, avenue Wicksteed
Mont-Royal (Québec) H3P 1P9
CANADA

Révision

Gilles Boivin

Conception graphique

Oblik Communication-design

Soutien informatique

Donald Pouliot

Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française et de l'Office québécois de la langue française

Sophie Burelle

Terminologue, responsable de la recherche terminologique
Office québécois de la langue française

Jacques Landry

Président du comité de terminologie
Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française

Membres de l'ADELF :

Denys L'Archevêque
Caroline Perron
Line Picard
Claude Pigeon
Jacques Pouplot
Benoît Prieur
André Signori
Pierre St-Martin

Le contenu de cette publication est également diffusé dans *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française dans Internet à l'adresse www.grand-dictionnaire.com.

L'ADELF sera heureuse de recevoir tout commentaire ou suggestion au sujet de cet ouvrage par l'entremise de son site Internet à l'adresse www.adelf.qc.ca.

Tous droits réservés pour tous pays.

© ADELf, 2005

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec,
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 2-9808917-0-3

Préface

Nous sommes heureux et fiers de vous présenter le *Vocabulaire de la diffusion et de la distribution du livre*, qui a été réalisé par le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre, composé de représentants de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Soucieuse de faciliter la communication entre ses membres (diffuseurs et distributeurs) et leurs clients (librairies et autres), l'ADELF a pris l'initiative d'élaborer un ouvrage regroupant un ensemble de termes utilisés dans le cadre de ses échanges interprofessionnels. Pour ce faire, l'ADELF s'est alliée à l'OQLF, reconnu pour son expertise dans le domaine de la recherche terminologique. L'équipe multidisciplinaire ainsi créée a réussi à réaliser un ouvrage inédit, unique et attendu, dont nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera fait grand et bon usage, au Québec et dans toute la francophonie.

La présidente-directrice
générale de l'Office québécois
de la langue française,

Nicole René

Le président de l'Association
des distributeurs exclusifs
de livres en langue française,

Pierre St-Martin

Introduction

C'est à l'automne 2001 que l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) s'est donné le mandat d'élaborer et de publier un vocabulaire afin de faciliter la communication entre ses membres, diffuseurs et distributeurs, et leurs clients, librairies et autres. Cet objectif constitue la pierre angulaire du projet, tant dans le choix des termes retenus que dans leur traitement. Une première étape a donc consisté à relever des termes communs aux différents intervenants du domaine de la diffusion et de la distribution du livre; un corpus d'une centaine de notions, accompagnées de l'information pertinente les concernant, a été constitué.

L'ADELF s'est par la suite alliée à l'Office québécois de la langue française (OQLF) afin de parfaire le vocabulaire. La recherche terminologique s'est enclenchée au printemps 2004, dans le cadre d'une collaboration qui allait s'avérer des plus agréables et des plus fructueuses. Le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre, équipe multidisciplinaire constituée de représentants de l'ADELF et de l'OQLF, a, dès ses débuts, été très motivé pour mener à terme, dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions possible, un ouvrage de qualité orienté vers les besoins des gens du milieu. Nous ne pouvons passer sous silence la générosité des membres du Comité, qui se sont investis dans un travail méthodique et consciencieux qui aura duré plus de trois ans. Le fruit de leurs efforts constitue le *Vocabulaire de la diffusion et de la distribution du livre*.

Deux préoccupations ont guidé le Comité tout au long de la réalisation du vocabulaire : valoriser le français, et ce, dans un ouvrage utile, clair et efficace.

La valorisation du français s'est manifestée par un réel désir de trouver les mots les plus justes pour désigner les notions retenues. L'utilisation du ou des termes appropriés a donc prévalu contre les habitudes acquises dans la langue couramment employée dans le milieu. Entre autres, les emprunts et les calques de l'anglais les plus fréquemment utilisés ont été intégrés à l'ouvrage, dans le but avoué de faire connaître le ou les termes français équivalents, répandus, rares ou nouveaux qu'il convient d'utiliser pour désigner certaines des notions retenues. C'est ainsi que le Comité s'est penché sur le cas, entre autres, de « rack jobbing », et qu'il a dû proposer

un équivalent au terme *facing*, emprunté à l'anglais et pour lequel aucun terme français n'existait jusqu'à ce jour.

Le Comité a voulu créer un ouvrage utile, utilisable, et souhaitons-le, utilisé par les membres de l'ADELF, leurs clients, ainsi que par toute autre personne soucieuse de s'exprimer dans un français correct et intelligible. En ce sens, la sélection des termes se justifie par deux critères principaux. Premièrement, la majorité des termes retenus sont fréquemment employés par les différents intervenants du milieu de la diffusion et de la distribution du livre. Deuxièmement, l'emploi des termes retenus peut poser un problème, soit du point de vue de l'utilisation de termes empruntés ou calqués sur l'anglais, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, soit du point de vue de leur clarté ou de leur compréhension. Par exemple, un effort important a été dévolu au traitement des termes *livre*, *œuvre*, *ouvrage*, *parution*, *publication*, *tome* et *volume*, qui sont souvent considérés comme synonymes dans la langue courante. Une série de termes liés aux dates (de parution, de publication, de mise et de remise à l'office) ont aussi été examinés attentivement afin d'en clarifier le sens qui paraissait problématique dans le domaine de la diffusion et de la distribution du livre.

Les termes qui sont inclus dans le vocabulaire relèvent principalement de quatre domaines d'emploi : l'édition, l'imprimerie, le commerce et la publicité. L'édition et l'imprimerie¹ regroupent un ensemble de termes pertinents à la diffusion et à la distribution dans la mesure où certains contextes de communication exigent qu'on nomme des parties du livre, par exemple. Notons qu'à la suite du vocabulaire proprement dit se trouvent deux figures qui illustrent plusieurs termes qui désignent des parties du livre, ce qui augmente la valeur de l'ouvrage.

Le domaine du commerce regroupe un ensemble de notions liées, entre autres, aux modes de commercialisation et aux conditions commerciales qui s'appliquent à la diffusion et à la distribution du livre. C'est ainsi que sont définis des termes comme *consignation*, *dépôt*, *droit de retour*, *droits d'exclusivité*, *grille d'office*, *mise à l'office*, *mise en place*, *nouveauté*, *office*, *prénoté*, pour ne citer que quelques exemples. Évidemment, les termes *diffuseur de livres*, *diffusion de livres*, *distributeur de livres*, *distribution*

¹ Il faut noter au passage que plusieurs des termes reliés à ces deux domaines avaient déjà été traités dans le *Vocabulaire de l'édition et de l'imprimerie*, produit par l'Office de la langue française en 1987.

de livres et plusieurs de leurs dérivés n'ont pas été négligés, de même que plusieurs termes qui distinguent différents types de librairies (*librairie agréée, librairie de fonds, librairie générale, librairie indépendante*, etc.).

Enfin, quelques termes qui relèvent du domaine de la publicité (*arrêt de pile, bande publicitaire, bavard, diptyque, matériel de promotion, présentoir, publicité à frais partagés, publicité sur le lieu de vente, sabot, triptyque*, etc.) ont aussi été intégrés au vocabulaire, toujours en raison de leur emploi fréquent dans le domaine de la diffusion et de la distribution du livre.

Il faut noter que plusieurs articles terminologiques comprennent de l'information propre à la diffusion et à la distribution du livre afin d'améliorer l'utilité de l'ouvrage pour les intervenants du domaine. C'est une des raisons pour lesquelles les articles ont été rédigés en fonction du livre, bien qu'il ne soit pas exclu que ces articles puissent aussi s'appliquer à d'autres produits (affiches, jeux, DVD, etc.) et dans des domaines plus variés.

En bref, si on a besoin de nommer une partie du livre, si on n'arrive pas à distinguer des dates ou si on ne connaît que le mot anglais pour désigner une notion, la consultation du présent ouvrage a toutes les chances de se révéler profitable.

Par ailleurs, chaque entrée du vocabulaire est consignée dans *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) de l'OQLF, qui est diffusé gratuitement dans Internet. Une version électronique de l'ouvrage est également disponible dans le site Internet de l'ADELf (www.adelf.qc.ca) et dans celui de l'OQLF (www.oqlf.gouv.qc.ca).

Nos remerciements les plus sincères et les plus chaleureux vont à toutes les personnes qui se sont impliquées dans le projet, notamment aux membres du Comité de terminologie, Denys L'Archevêque, Caroline Perron, Line Picard, Claude Pigeon, Jacques Pouplot, Benoît Prieur, André Signori et Pierre St-Martin, dont la constance dans l'effort et la rigueur ont été absolument remarquables.

Des remerciements particuliers sont réservés aux personnes qui nous ont permis, à leur façon, d'améliorer la qualité du vocabulaire : Robert Chartrand, Clément Croteau, Georges Laberge, Beatrice Mariani, Gilda Routy, ainsi que tous nos collègues de l'ADELf et de l'OQLF qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du *Vocabulaire de la diffusion et de la distribution du livre*.

Une entente des plus cordiales entre l'ADELF et l'OQLF a régné tout au long des travaux, ce qui nous encourage à envisager une deuxième édition du vocabulaire, revue et augmentée, à plus ou moins long terme. En prévision d'une éventuelle réédition (qui pourrait regrouper un ensemble élargi de termes, qui approfondirait, par exemple, le domaine de la librairie), l'ADELF sera heureuse de recevoir tout commentaire ou suggestion au sujet de cet ouvrage, par l'entremise de son site Internet (www.adelf.qc.ca).

En attendant, nous ne pouvons que souhaiter que l'avenir du *Vocabulaire de la diffusion et de la distribution du livre* se révèle à la hauteur de ses qualités.

Sophie Burelle,
terminologue responsable du projet

Jacques Landry,
président du Comité de
terminologie de la diffusion et
de la distribution du livre

Abréviations et remarques liminaires

adj.	adjectif
adv.	adverbe
loc.	locution
n.	nom
n. f.	nom féminin
n. m.	nom masculin
n. m. pl.	nom masculin pluriel
US	États-Unis
v.	verbe

1. Présentation

- a) La nomenclature est présentée selon l'ordre alphabétique discontinu des termes français.
- b) Chaque entrée est précédée d'un numéro d'article, et chaque article terminologique comprend, en français, un terme principal¹ suivi d'un indicatif de grammaire² et possiblement de sous-entrées (abréviation³, variante graphique⁴, synonyme⁵, quasi-synonyme⁶, terme non retenu⁷ ou terme à éviter⁸), et, en anglais, une entrée principale en italique

¹ Terme qui est privilégié par l'Office québécois de la langue française pour désigner une notion.

² Indicatif qui signale la catégorie lexicale (adjectif, adverbe, locution, nom, verbe) ou la catégorie grammaticale (genre, nombre) d'un terme.

³ Forme abrégée (abréviation proprement dite, sigle, acronyme ou symbole) qui est reliée au terme principal.

⁴ Autre graphie du terme principal.

⁵ Terme interchangeable avec le terme principal dans tous les contextes d'un même domaine.

⁶ Terme dont le sens est très proche de celui du terme principal, mais qui n'est pas interchangeable avec celui-ci dans tous les contextes, soit parce qu'il n'est pas spécialisé ou technique, soit parce qu'il désigne une notion légèrement différente.

⁷ Terme dont l'Office québécois de la langue française ne propose pas l'usage au Québec parce qu'il est moins utile, moins adapté ou moins approprié que d'autres termes retenus pour désigner une notion.

⁸ Terme dont l'Office québécois de la langue française déconseille clairement l'usage parce que son utilisation n'est pas conforme à ses politiques linguistiques ou parce qu'il constitue une irrégularité du point de vue de la langue.

suivie des sous-entrées également en italique. Dans tous les cas, une définition, accompagnée souvent d'une ou de plusieurs notes, complète l'information.

- c) Un terme français qui recouvre plus d'une notion est immédiatement suivi d'un indice numérique entre parenthèses : (1), (2).
- d) La présence d'une illustration est signalée par la mention *figure*. Les illustrations se trouvent à la suite du vocabulaire proprement dit. Dans les illustrations, le numéro entre parenthèses qui suit le terme correspond au numéro de l'article terminologique dans lequel ce terme est traité.

2. Liste de sigles

Les illustrations sont suivies d'une liste de sigles couramment employés dans le domaine de la diffusion et de la distribution du livre.

3. Bibliographie et webographie

Une bibliographie et une webographie, qui comprennent les principaux documents utilisés lors du traitement terminologique des données, suivent la liste de sigles. Pour ne pas alourdir la présentation, les ouvrages de langue générale ne sont pas indiqués.

4. Index des termes français et des termes anglais

Un index des termes français et un index des termes anglais se trouvent à la fin de l'ouvrage. Ils reprennent tous les termes principaux et les sous-entrées, accompagnés du numéro d'article dans lequel ils sont traités. Les termes non retenus et les termes à éviter y sont inscrits en italique. Les termes mentionnés dans les articles, mais qui ne font pas l'objet d'une entrée dans le vocabulaire, sont signalés par un renvoi numérique entre parenthèses.

A

1. **à paraître** loc.
not yet published
Abréviation :
NYP
Synonyme :
not yet available

Se dit d'un livre qui n'a pas encore été mis en vente par un distributeur, qu'il s'agisse d'une nouveauté ou de toute autre parution.

Note — Les termes *à paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

2. **abîmé** adj.
Synonyme :
endommagé adj.
damaged

Se dit d'un livre qui a subi une ou des détériorations lors des opérations de manipulation, de manutention ou de transport, ce qui peut le rendre impropre à la vente.

Notes — 1. Un livre abîmé peut comporter, par exemple, une page déchirée ou un dos brisé. Ces détériorations découlent généralement d'une manipulation excessive ou négligente du livre, notamment lorsque celui-ci est échappé.

2. Il ne faut pas confondre les termes *abîmé*, *défectueux* et *défraîchi*. En effet, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou

de son transport, un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication et un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps.

3. **achevé d'imprimer** n. m.
colophon
Synonyme :
printer's imprint

Note placée à la fin d'un livre, qui indique généralement la date d'achèvement du tirage, le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date du dépôt légal, le pays d'origine et, éventuellement, certains autres renseignements qui concernent la production de l'ouvrage.

Note — Un achevé d'imprimer n'apparaît pas nécessairement dans tous les livres.

4. **affiche** n. f.
poster

Feuille de format variable qui est imprimée sur un côté seulement et qui est destinée à être exposée en public ou en privé.

Notes — 1. Une affiche peut servir de support, par exemple, à des reproductions d'œuvres d'art, à des messages publicitaires ou à du matériel éducatif.

2. Dans le domaine du livre, certains éditeurs produisent des affiches qu'ils vendent à leurs clients.

5. **affiche promotionnelle** n. f.
Synonyme :
affiche publicitaire n. f.
advertising poster

Affiche qui est destinée à promouvoir un bien, un service ou un événement.

Note — Dans le domaine du livre, une affiche promotionnelle peut promouvoir, par exemple, un livre, une collection d'éditeur, un auteur ou un événement littéraire. Elle est généralement produite et offerte gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.

6. **agréé** adj.
Terme à éviter :
accrédité
accredited

Se dit de toute personne physique ou morale qui est officiellement reconnue par une autorité.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, toute personne morale qui répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et qui, de ce fait, bénéficie d'un agrément du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est dite *agréée*. Il existe, par exemple, des distributeurs agréés, des éditeurs agréés et des librairies agréées.

2. Le nom qui correspond à l'adjectif *agréé* est *agrément*. Ainsi, une personne ou un organisme qui est agréé a reçu un agrément d'une autorité.

3. L'emploi du terme *accrédité* dans le sens d'« agréé » constitue un calque de l'anglais *accredited* qui entraîne

une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *accrédité* signifie « qui a été qualifié pour représenter un État ou un organisme auprès d'une autorité », et n'est pas synonyme d'*agréé*.

7. **agrément** n. m.
Terme à éviter :
accréditation
accreditation
Synonyme :
approval

Reconnaissance officielle qui émane d'une autorité.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, un agrément peut être accordé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec à toute personne morale qui se conforme aux conditions énoncées dans la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Il est généralement assorti d'avantages commerciaux; par exemple, les collectivités subventionnées par le gouvernement ont l'obligation d'acheter des livres uniquement auprès de librairies agréées.

2. La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre fixe les conditions de vente minimales que les diffuseurs et les distributeurs doivent consentir aux librairies agréées.

3. L'emploi du terme *accréditation* dans le sens d'« agrément » constitue un calque de l'anglais *accreditation* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *accréditation* désigne, entre autres, le fait de qualifier une personne pour représenter un État ou un organisme auprès d'une autorité, et n'est pas synonyme d'*agrément*.

8. **arrêt de commercialisation** n. m.

Synonyme :

arrêt de vente n. m.

stop of sale

Synonyme :

stop order

Fait de cesser de vendre un livre temporairement ou définitivement.

Notes — 1. Un arrêt de commercialisation peut être dû, par exemple, à une interdiction juridique ou à une volonté de retirer une édition du marché avant la parution d'une réédition. Il est généralement exécuté par un distributeur à la demande d'un éditeur ou d'un diffuseur.

2. Un arrêt de commercialisation peut parfois nécessiter un rappel des invendus.

9. **arrêt de pile** n. m.

Support publicitaire qui isole, entoure ou sert d'appui à une pile de livres afin d'en promouvoir la vente.

Note — Aucun terme anglais n'a été relevé pour désigner cette notion.

10. **attaché de presse** n. m.

Féminin :

attachée de presse n. f.

press agent

Synonymes :

press attaché;

press officer

Personne qui, au sein d'une entreprise ou de toute autre organisation, est chargée des relations avec les médias.

Note — Dans le domaine du livre, un attaché de presse peut travailler, par exemple, pour un éditeur ou un diffuseur; il est généralement rattaché au service de presse de ces entreprises.

B

11. **bande publicitaire** n. f.

Synonyme :

bandeau n. m.

advertising strip

Synonymes :

belly band;

bellyband;

book band;

publicity band

Ruban de papier amovible qui entoure un livre et qui sert de support publicitaire.

Note — Une bande publicitaire peut souligner, par exemple, l'obtention d'un prix littéraire ou la parution d'un livre d'un auteur connu.

12. **bavard** n. m.

shelf talker

Synonyme :

shelf sign

Affichette promotionnelle qui est généralement placée sur le rebord d'une tablette.

Note — Un bavard peut mentionner, par exemple, le nom d'un auteur ou le titre d'un succès de librairie.

13. **bon de commande** n. m.

Synonymes :

bulletin de commande n. m.;

formulaire de commande

n. m.;

commande n. f.

Terme non retenu :

feuille de commande

Terme à éviter :

réquisition

purchase order

Abréviation :

PO

Synonymes :

order form;

order sheet

Quasi-synonyme :

contract purchase order

Document qui matérialise la commande d'un client auprès d'un fournisseur et sur lequel apparaissent les conditions d'achat.

Notes — 1. Un bon de commande comporte généralement le nom et l'adresse du fournisseur, ainsi que le nom et l'adresse du client. Les conditions d'achat comprennent, entre autres, la date de la commande, la désignation des biens ou des services commandés, leur prix, les quantités commandées et les modes d'acheminement de la commande. Plus un bon de commande est précis et plus le fournisseur pourra répondre efficacement à la commande du client.

2. L'engagement réciproque du fournisseur résulte de l'accusé de réception du bon de commande.

3. Au pluriel, on écrira : *des bons de commande*.

4. Le terme *commande* désigne également un accord verbal ou écrit qui engage un client vis-à-vis d'un fournisseur et qui concerne l'achat de

biens ou de services dans des conditions déterminées. Une commande écrite peut s'effectuer, entre autres, par lettre ou par bon de commande.

5. Le terme *feuille de commande* n'a pas été retenu (bien qu'il soit tout à fait conforme au système morphosyntaxique du français), en partie parce qu'il semble constituer un calque de l'anglais *order sheet*, et en partie parce que l'emploi du terme *feuille* au sens de « formulaire » relève plutôt de la langue familière.

6. Le terme *réquisition* constitue un calque de l'anglais *requisition* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *réquisition* relève du domaine juridique ou administratif et désigne une requête adressée à un tribunal ou une opération d'une autorité administrative qui exige une remise de biens ou une prestation de services, et n'est pas synonyme de *bon de commande*. Il constitue d'ailleurs une impropriété chaque fois qu'il est employé pour désigner une demande de biens ou de services, ou un document qui matérialise cette demande.

7. Un bon de commande constitue, pour un client, un engagement envers un fournisseur; le terme anglais *contract purchase order* insiste sur la valeur contractuelle du bon de commande.

14. **bon de livraison** n. m.

Synonymes :

bordereau de livraison n. m.;

bulletin de livraison n. m.;

bordereau d'envoi n. m.

delivery slip

Synonymes :

delivery note;

delivery order;

DO

Document qui accompagne des marchandises livrées, qui en fournit le détail exact et qui doit généralement être signé par le réceptionnaire.

Note — La signature du bon de livraison par le réceptionnaire permet d'attester la livraison des marchandises.

15. **bordereau d'expédition** n. m.

Synonymes :

bordereau de colisage n. m.;

liste de colisage n. f.;

colisage n. m.

packing list

Synonyme :

packaging list

Document qui indique les caractéristiques des différents colis qui font partie d'un même envoi.

Note — Un bordereau d'expédition peut indiquer, entre autres, le nombre de colis que compte un envoi ou toute autre information pertinente relative à ces colis (nature, poids, etc.).

16. **bout d'allée** n. m.
end of aisle

Espace qui constitue l'extrémité d'un étalage.

Note — Un bout d'allée permet généralement d'attirer l'attention sur un produit ou sur une offre spéciale.

17. **brochage** n. m.
soft binding

Technique de finition d'ouvrages imprimés, qui comporte une série d'opérations industrielles qui mènent à la production d'un livre broché.

Notes — 1. Le brochage constitue une forme particulière de reliure. Il est caractérisé, entre autres, par le fait qu'une couverture constituée d'une seule pièce de papier fort est collée directement sur le dos du livre.

2. Le brochage peut comporter, entre autres, des opérations d'assemblage, de collationnement, de mise en presse et de pose d'une couverture de papier fort. Certaines opérations sont communes au brochage et à la reliure, comme le pliage, l'assemblage, le collationnement et la mise en presse.

C

18. **cahier** n. m.
quire
Synonymes :
section;
signature
(Figure 1.)

Unité de base de la constitution d'un livre, qui est composée d'une feuille imprimée pliée en plusieurs pages.

Note — Le terme *cahier* peut également désigner un assemblage de feuilles muni d'une couverture et qui sert à l'écriture, au dessin ou à toute autre activité.

19. **case** n. f.
Synonyme :
catégorie d'office n. f.
box

Division d'une grille d'office qui permet de regrouper des livres à paraître selon divers critères.

Notes — 1. Les livres peuvent être regroupés, par exemple, par sujet, par collection d'éditeur ou par potentiel de vente.

2. Une case peut regrouper des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre. Des cases distinctes sont généralement utilisées pour les livres qui sont mis à l'office et ceux qui sont remis à l'office.

20. **catalogue** n. m.

Synonymes :

catalogue commercial n. m.;

catalogue de vente n. m.

catalog (US)

Variante graphique :

catalogue

Synonymes :

trade catalog (US);

trade catalogue

Document souvent illustré qui présente une liste des produits offerts par une entreprise, généralement accompagnés de leurs caractéristiques et de leur prix.

Notes — 1. Il existe, par exemple, des catalogues généraux, thématiques ou saisonniers.

2. Un catalogue peut être réalisé sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

3. Dans le domaine du livre, les éditeurs et les diffuseurs, par exemple, produisent généralement des catalogues qui peuvent indiquer, entre autres, la disponibilité des livres offerts ainsi que leur numéro international normalisé du livre (ISBN).

4. Le terme *catalogue* désigne également l'énumération, selon un ordre précis, de documents contenus dans un fonds, une bibliothèque ou un groupe de bibliothèques. Les termes français *catalogue commercial* et *catalogue de vente*, de même que le terme anglais *trade catalog*, sont généralement employés dans les cas où il pourrait exister une confusion entre les deux sens du terme *catalogue* (*catalog* en anglais).

21. **chaîne de librairies** n. f.

bookstore chain

Synonymes :

chain bookstores;

chain bookstore;

chain of bookstores;

chain bookshops;

chain bookshop;

chain of bookshops

Librairie qui compte quatre succursales ou plus.

Note — Une chaîne de librairies se distingue d'une librairie indépendante, qui compte trois succursales ou moins. Le nombre de succursales retenu pour distinguer ces types de librairies est celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.

22. **client** n. m.

Féminin :

cliente n. f.

customer

Synonyme :

client

Personne physique ou morale qui achète des biens ou des services d'un fournisseur.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, les principaux clients des diffuseurs et des distributeurs (les fournisseurs) sont, par exemple, des librairies indépendantes, des chaînes de librairies, des coopératives ou diverses entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la

vente de livres, comme les pharmacies, les tabagies, les épiceries, les jardinerie, les grandes surfaces ou tout autre établissement susceptible de vendre des livres.

2. Dans un sens courant, les termes *client* et *acheteur* sont synonymes : ils désignent une personne qui achète un bien ou un service. Dans un sens spécifique, le terme *client* désigne une personne physique ou morale qui achète des biens d'un fournisseur, tandis que le terme *acheteur* désigne une personne qui est chargée de l'acquisition de biens ou de services dans une entreprise ou une collectivité.

3. La forme féminine *cliente* ne s'utilise que pour désigner une personne physique.

23. **code à barres** n. m.

Synonymes :

code-barres n. m.;

code à bâtonnets n. m.;

code zébré n. m.

bar code

Variantes graphiques :

barcode;

bar-code

(Figure 1.)

Code de représentation de caractères, qui est constitué d'une succession de traits et d'espaces parallèles de largeur variable, distribués selon une configuration linéaire, et qui peut être décodé au moyen d'un lecteur optique.

Notes — 1. L'utilisation des codes à barres, généralement situés sur l'emballage des produits qui en sont munis, permet et facilite la gestion automatique des stocks.

2. Le code à barres d'un livre constitue une représentation graphique du numéro international normalisé du livre (ISBN). Il est généralement imprimé sur la quatrième de couverture.

3. Le code à barres d'une publication en série constitue une représentation graphique du numéro international normalisé des publications en série (ISSN). Il est généralement imprimé sur la première page de la publication.

24. **code du distributeur** n. m.

Synonyme :

code distributeur n. m.

distributor code

Synonyme :

distributor number

Code d'article qui est attribué par un distributeur aux livres qu'il met en vente.

Note — Un code d'article est constitué d'un ensemble de caractères alphabétiques, numériques ou alphanumériques qui identifient de façon unique un article.

25. **coffret de livres** n. m.

Synonyme :

coffret n. m.

box set

Emballage qui regroupe plusieurs livres assortis ou qui constituent une série, qui ne peut être fractionné pour la vente et qui est généralement présenté dans un étui.

Note — Un coffret de livres, à la différence d'un ensemble, est généralement présenté dans un étui.

26. **colis** n. m.

Synonyme :

paquet n. m.

package

Synonymes :

pack;

packet;

parcel

Résultat complet de l'opération d'emballage, qui comprend à la fois l'emballage et son contenu en vue de sa manutention, son expédition, son transport et sa réception.

Notes — 1. L'emballage d'un colis peut varier en fonction de différents facteurs, comme la nature des marchandises et les besoins de commercialisation (ex. : journaux, paquetage par six). Il peut se présenter, entre autres, sous la forme d'une boîte, d'une caisse ou d'une enveloppe matelassée.

2. Même si dans la langue courante, le terme *colis* s'applique à des marchandises emballées que l'on peut manutentionner à la main, dans le domaine du transport, ce terme ne désigne pas seulement de petites charges, mais tout ensemble d'objets qui constitue une charge individualisée lors de la remise au transporteur, quel qu'en soit le poids ou le volume (du paquet au conteneur, en passant par la caisse et la palette).

27. **collection d'éditeur** n. f.

Synonymes :

collection n. f.;

collection éditoriale n. f.

publisher's series

Synonymes :

series;

collection

Regroupement d'ouvrages qui sont publiés par un même éditeur et qui sont réunis dans le but d'organiser un fonds d'édition.

Notes — 1. En général, les ouvrages regroupés dans une collection d'éditeur ont un certain nombre de points communs qui peuvent être, par exemple, visuels ou thématiques, et portent une numérotation qui est propre à cette collection.

2. Une collection d'éditeur porte généralement un nom de collection.

3. Le terme *collection* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, une collection peut être une publication en série, un regroupement éditorial (*collection d'éditeur*) ou un regroupement documentaire (*collection de bibliothèque*).

28. **collectivité** n. f.

collectivity

Organisation qui achète des livres afin de les mettre à la disposition d'un ensemble de personnes.

Notes — 1. Une collectivité peut être, par exemple, un établissement d'enseignement, un conseil scolaire, une bibliothèque, une municipalité, un organisme gouvernemental ou une entreprise.

2. Certaines collectivités sont assujetties à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, ce qui les oblige, entre autres, à acheter des livres uniquement auprès de librairies agréées.

29. complément d'office (1) n. m.

Synonyme :

postnoté (1) n. m.

Commande d'un ou de plusieurs livres récemment mis ou remis à l'office, qu'un client adresse à un diffuseur afin de compléter un office.

Notes — 1. Un complément d'office se fait d'un commun accord entre un diffuseur et un client selon des conditions qui peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Il est généralement assujéti aux mêmes conditions de vente que l'office.

2. Un complément d'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

3. Il ne faut pas confondre les termes *complément d'office* et *prénaté*. En effet, un complément d'office modifie un office après son envoi, tandis qu'un prénaté le modifie avant.

4. Le terme *complément d'office* désigne également, par métonymie, les livres envoyés en complément d'office.

5. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les

marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénaté », de « prénater » et de « remise à l'office ».

30. complément d'office (2) n. m.

Synonyme :

postnoté (2) n. m.

Livre ou ensemble de livres qui sont envoyés à la demande d'un client pour compléter un office.

Notes — 1. Un complément d'office peut comprendre des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. Le terme *complément d'office* désigne également, par métonymie, une commande d'un ou de plusieurs livres récemment mis ou remis à l'office, qu'un client adresse à un diffuseur afin de compléter un office.

3. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénaté », de « prénater » et de « remise à l'office ».

31. **consignation** n. f.

Synonyme :

vente en consignation n. f.

consignment

Synonyme :

consignment sale

Entente entre un diffuseur (le consignateur) et un client (le consignataire), qui s'applique à un ensemble restreint de livres dans le cadre d'un événement spécial ou d'une promotion, pour une durée limitée, et dans laquelle seuls les livres qui ne sont pas retournés au distributeur doivent être payés par le client lors du retour des invendus ou à l'échéance de l'entente.

Notes — 1. Un diffuseur demeure propriétaire des livres qu'il laisse en consignation chez un client.

2. Il ne faut pas confondre les termes *consignation* et *dépôt*. En effet, si tous deux désignent des ententes qui interviennent entre un diffuseur et un client, et qui comportent des modalités de paiement semblables, le terme *consignation* s'applique à un ensemble restreint de livres pour une durée limitée, tandis que le terme *dépôt* s'applique à un ensemble important de livres pour une période prolongée.

32. **contreplat** n. m.

Synonyme :

plat intérieur n. m.

inside cover

Synonyme :

second cover

Face intérieure du plat recto ou du plat verso d'un livre.

Notes — 1. Le terme *contreplat* relève du domaine de l'imprimerie.

2. On distingue les termes *contreplat recto* et *contreplat verso*.

33. **contreplat recto** n. m.

Synonyme :

plat II n. m.

inside front cover

(Figure 2.)

Contreplat qui constitue la face intérieure du plat recto d'un livre.

Notes — 1. Le terme *plat II* est rarement utilisé.

2. Le terme *contreplat recto* s'oppose au terme *contreplat verso* qui désigne la face intérieure du plat verso d'un livre.

3. Le terme *contreplat recto* relève du domaine de l'imprimerie et correspond au terme *deuxième de couverture* qui relève du domaine de l'édition.

34. **contreplat verso** n. m.

Synonyme :

plat III n. m.

inside back cover

(Figure 2.)

Contreplat qui constitue la face intérieure du plat verso d'un livre.

Notes — 1. Le terme *plat III* est rarement utilisé.

2. Le terme *contreplat verso* s'oppose au terme *contreplat recto* qui désigne la face intérieure du plat recto d'un livre.

3. Le terme *contreplat verso* relève du domaine de l'imprimerie et correspond au terme *troisième de couverture* qui relève du domaine de l'édition.

35. **corps d'ouvrage** n. m.

book block

Variantes graphiques :

book-block;

bookblock

Synonyme :

body

(Figure 1.)

Ensemble des cahiers assemblés d'un livre qui sont prêts à recevoir une couverture.

36. **couverture de livre** n. f.

Synonyme :

couverture (1) n. f.

book cover

Synonyme :

cover

Partie extérieure d'un livre, qui sert à protéger le corps d'ouvrage.

Notes — 1. Un livre broché et un livre relié se distinguent essentiellement par le type de couverture qui les protège. La couverture d'un livre broché est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort, qui peut être pelliculée ou non, et est généralement collée directement sur le dos du livre. La couverture d'un livre relié, qu'on désigne par le terme *reliure*, est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

2. Il ne faut pas confondre les termes *couverture* et *reliure*. En effet, le terme *couverture* désigne, de façon générale, la partie extérieure d'un livre qui sert à protéger le corps d'ouvrage, tandis que le terme *reliure* désigne spécifiquement la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié. Une reliure constitue donc un type particulier de couverture. Par ailleurs, le terme *reliure* désigne également la technique de finition d'ouvrages imprimés qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

D

37. **date de mise à l'office** n. f.

Synonyme :

date d'office n. f.

Date à laquelle on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes — 1. Une date de mise à l'office peut être attribuée à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. Il ne faut pas confondre les termes *date de parution*, *date de publication*, *date de mise à l'office* et *date de remise à l'office*. En effet, la date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office. Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses. À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

3. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

38. **date de parution** n. f.

issue date

Synonymes :

date of publication;

publication date

Moment où une nouveauté paraît pour la première fois.

Notes — 1. La détermination de la date de parution est applicable aux différents marchés sur lesquels un livre paraît. Ainsi, un livre qui paraît en France, puis au Québec, pourra être considéré comme ayant deux dates de parution, l'une française et l'autre québécoise.

2. Il ne faut pas confondre les termes *date de parution* et *parution*. En effet, la date de parution est le moment où une nouveauté paraît pour la première fois, tandis que la parution correspond au fait, pour un livre quel qu'il soit, de paraître. Le moment de la première parution d'un livre est donc retenu comme sa date de parution.

3. Il ne faut pas confondre les termes *date de parution*, *date de publication*, *date de mise à l'office* et *date de remise à l'office*. En effet, la date de

parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office. Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses. À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

39. **date de publication** n. f.

Synonymes :

date d'impression n. f.;

date d'édition n. f.

imprint date

Synonymes :

date of printing;

date of publication

Date ou année qui est imprimée sur la page de titre ou dans l'achevé d'imprimer d'un livre.

Notes — 1. La date de publication correspond généralement à la date de la première sortie des presses ainsi qu'au moment du dernier dépôt légal.

2. Dans le cas d'un journal ou d'un périodique, on utilise plutôt le terme *date de parution*.

3. Il ne faut pas confondre les termes *date de parution*, *date de publication*,

date de mise à l'office et *date de remise à l'office*. En effet, la date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office. Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses. À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

40. **date de remise à l'office** n. f.

Date à laquelle on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes — 1. Une date de remise à l'office peut être attribuée à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. Il ne faut pas confondre les termes *date de parution*, *date de publication*, *date de mise à l'office* et *date de remise à l'office*. En effet, la date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise

à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office. Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses. À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

3. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

41. **défectueux** adj. *defective*

Se dit d'un livre qui présente un ou des défauts de fabrication, ce qui le rend impropre à la vente.

Notes — 1. Un livre défectueux peut comporter, par exemple, un cahier relié à l'envers ou des pages manquantes ou en double. Ces défauts se produisent

au moment de la production du livre, notamment lors de l'impression ou de la reliure.

2. Il ne faut pas confondre les termes *défectueux*, *abîmé* et *défraîchi*. En effet, un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou de son transport, et un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps.

42. **défraîchi** adj.

Synonyme :

usé adj.

worn

Synonyme :

hurt

Se dit d'un livre qui présente des signes d'usure attribuables au temps, ce qui peut le rendre impropre à la vente.

Notes — 1. Un livre défraîchi peut comporter, par exemple, des pages écornées ou une couverture décolorée. Ces détériorations découlent d'une usure normale qui peut être due, entre autres, à des manipulations répétées, même délicates, ou à une exposition prolongée au soleil ou à la lumière.

2. Il ne faut pas confondre les termes *défraîchi*, *abîmé* et *défectueux*. En effet, un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou de son transport, et un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication.

43. **dépôt** n. m.

Synonyme :

vente en dépôt n. f.

deposit

Synonyme :

consignment sale

Entente entre un diffuseur (le déposant) et un client (le dépositaire), qui s'applique à l'ensemble des livres d'un fonds d'édition, d'une collection d'éditeur ou d'une thématique, pour une durée prolongée ou indéfinie, et dans laquelle seuls les livres qui ne sont pas retournés au distributeur doivent être payés par le client à l'échéance de l'entente.

Notes — 1. Un dépôt peut être conclu afin d'étudier la pertinence, pour un client, d'offrir un grand ensemble de livres, tout en partageant les risques commerciaux encourus par cette action entre le client et le diffuseur.

2. Le client doit généralement s'engager à faire le réassortiment des livres en dépôt.

3. Le diffuseur demeure propriétaire des livres qu'il laisse en dépôt chez un client.

4. Il ne faut pas confondre les termes *dépôt* et *consignation*. En effet, si tous deux désignent des ententes qui interviennent entre un diffuseur et un client, et qui comportent des modalités de paiement semblables, le terme *dépôt* s'applique à un ensemble important de livres pour une période prolongée, tandis que le terme *consignation* s'applique à un ensemble restreint de livres pour une durée limitée.

44. **dépôt légal** n. m.

legal deposit

Synonymes :

compulsory deposit;

copyright deposit;

copyright deposit requirement;

copyrighting;

registration of copyright

Remise obligatoire par l'éditeur, à l'État, d'un certain nombre d'exemplaires de toute publication au profit des collections nationales.

Note — Le dépôt légal permet de rassembler les publications, de les conserver et de les mettre à la disposition du public.

45. **diffuseur de livres** n. m.

Féminin :

diffuseuse de livres n. f.

Synonymes :

diffuseur n. m.;

diffuseuse n. f.

book distributor

Variante graphique :

book distributer

Synonymes :

distributor;

distributer

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la diffusion de livres.

Notes — 1. Un diffuseur représente un ou plusieurs éditeurs, entre autres, auprès des librairies ou de tout autre lieu de vente qui offre des livres, ainsi qu'auprès des médias, des établissements d'enseignement et des bibliothèques.

2. La diffusion est généralement assurée par un diffuseur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

3. Les formes féminines *diffuseuse de livres* et *diffuseuse* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

4. Il ne faut pas confondre les termes *diffuseur de livres*, *distributeur de livres* et *diffuseur-distributeur de livres*. En effet, un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

5. Le terme anglais *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

6. Un diffuseur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *diffuseur exclusif de livres*.

7. Les éditeurs diffusés peuvent être appelés *les diffusés*.

46. **diffuseur exclusif de livres** n. m.

Féminin :

diffuseuse exclusive de livres n. f.

Synonymes :

diffuseur exclusif n. m.;

diffuseuse exclusive n. f.

exclusive book distributor

Synonymes :

exclusive distributor;

exclusive distributor;

sole book distributor;

sole distributor;

sole distributor

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à diffuser les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes — 1. Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.

2. Les formes féminines *diffuseuse exclusive de livres* et *diffuseuse exclusive* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

47. **diffuseur-distributeur de livres**

n. m.

Féminin :

diffuseuse-distributrice de livres n. f.

Synonymes :

diffuseur-distributeur n. m. ;
diffuseuse-distributrice n. f.

book distributor

Variante graphique :

book distributor

Synonymes :

distributor ;
distributer

Personne physique ou morale qui assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

Notes — 1. Les formes féminines *diffuseuse-distributrice de livres* et *diffuseuse-distributrice* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

2. Il ne faut pas confondre les termes *diffuseur de livres*, *distributeur de livres* et *diffuseur-distributeur de livres*. En effet, un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

3. Le terme anglais *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

4. Un diffuseur-distributeur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *diffuseur-distributeur exclusif de livres*.

5. Les éditeurs diffusés et distribués peuvent être appelés *les diffusés-distribués*.

48. **diffuseur-distributeur exclusif de livres** n. m.

Féminin :

diffuseuse-distributrice exclusive de livres n. f.

Synonymes :

diffuseur-distributeur exclusif n. m. ;
diffuseuse-distributrice exclusive n. f.

exclusive book distributor

Synonymes :

exclusive distributor ;
exclusive distributer ;
sole book distributor ;
sole distributor ;
sole distributer

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à diffuser et à distribuer les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes — 1. Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.

2. Les formes féminines *diffuseuse-distributrice exclusive de livres* et *diffuseuse-distributrice exclusive* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

49. **diffusion de livres** n. f.

Synonyme :

diffusion n. f.

book distribution

Synonyme :

distribution

Ensemble des activités qui sont liées à la promotion et à la commercialisation de livres.

Notes — 1. La diffusion inclut, entre autres, la prospection de clientèle, la représentation d'éditeurs, la sollicitation des médias, la promotion des ventes, la publicité, la détermination des remises accordées aux clients ainsi que la commande et l'établissement du prix de vente conseillé des livres importés.

2. La diffusion est généralement assurée par un diffuseur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

3. Il ne faut pas confondre les termes *diffusion de livres* et *distribution de livres*. En effet, la diffusion de livres est un ensemble d'activités liées à la promotion et à la commercialisation de livres, tandis que la distribution de livres est un ensemble d'activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente.

4. Le terme anglais *book distribution* désigne indifféremment la diffusion et la distribution de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

5. La diffusion peut être assortie de droits d'exclusivité; elle est alors appelée *diffusion exclusive de livres*.

50. **diffusion exclusive de livres** n. f.

Synonyme :

diffusion exclusive n. f.

exclusive book distribution

Synonymes :

exclusive distribution;

sole book distribution;

sole distribution

Diffusion de livres qui est assortie de droits d'exclusivité.

51. **diptyque** n. m.

diptych

Synonyme :

2-panel window display

Panneau publicitaire qui est constitué de deux volets articulés.

52. **disponible** adj.

Synonyme :

en stock loc.

in stock

Synonymes :

available;

available to order;

in print

Se dit d'un livre qu'un distributeur peut livrer immédiatement.

Note — Les termes à *paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

53. **distributeur de livres** n. m.

Féminin :

distributrice de livres n. f.

Synonymes :

distributeur n. m.;

distributrice n. f.

book distributor

Variante graphique :

book distributor

Synonymes :

distributor;

distributer

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la distribution de livres.

Notes — 1. Un distributeur achemine les livres aux librairies et à tout autre lieu de vente qui offre des livres.

2. Les formes féminines *distributrice de livres* et *distributrice* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

3. Il ne faut pas confondre les termes *diffuseur de livres*, *distributeur de livres* et *diffuseur-distributeur de livres*. En effet, un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

4. Le terme anglais *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

5. Un distributeur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *distributeur exclusif de livres*.

6. Les éditeurs distribués peuvent être appelés *les distribués*.

54. **distributeur exclusif de livres** n. m.

Féminin :

distributrice exclusive de livres n. f.

Synonymes :

distributeur exclusif n. m.;

distributrice exclusive n. f.

exclusive book distributor

Synonymes :

exclusive distributor;

exclusive distributor;

sole book distributor;

sole distributor;

sole distributor

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à distribuer les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes — 1. Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.

2. Les formes féminines *distributrice exclusive de livres* et *distributrice exclusive* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

55. **distribution de livres** n. f.

Synonyme :

distribution n. f.

book distribution

Synonymes :

distribution;

physical distribution

Ensemble des activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente.

Notes — 1. La distribution inclut, entre autres, la réception et l'entreposage des livres, l'exécution des commandes, la livraison des marchandises ainsi que la facturation et la perception des comptes clients, et ce, pour un ou plusieurs fonds d'édition d'un ou de plusieurs éditeurs.

2. La distribution est généralement assurée par un distributeur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

3. Il ne faut pas confondre les termes *distribution de livres* et *diffusion de livres*. En effet, la distribution de livres est un ensemble d'activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente, tandis que la diffusion de livres est un ensemble d'activités liées à la promotion et à la commercialisation de livres.

4. Le terme anglais *book distribution* désigne indifféremment la diffusion et la distribution de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

5. La distribution peut être assortie de droits d'exclusivité; elle est alors appelée *distribution exclusive de livres*.

56. **distribution exclusive de livres** n. f.

Synonyme :

distribution exclusive n. f.

exclusive book distribution

Synonymes :

exclusive distribution;

sole book distribution;

sole distribution

Distribution de livres qui est assortie de droits d'exclusivité.

57. **document** n. m.

document

Synonyme :

record

Support papier, électronique ou autre, où sont consignées des données qui peuvent être utilisées pour consultation, étude ou preuve.

58. **dos** n. m.

Terme à éviter :

épine

spine

Synonymes :

backbone;

shelfback

(Figure 1.)

Partie de la couverture d'un livre qui unit le plat recto et le plat verso, et qui est situé à l'opposé de la tranche de gouttière.

Notes — 1. Le titre et le nom de l'auteur apparaissent généralement sur le dos du livre. Toute autre information peut aussi s'y trouver, comme le nom ou le logo de l'éditeur.

2. Le terme *épine* constitue un calque de l'anglais *spine*, qui concurrence inutilement le terme *dos*.

59. droit de retour n. m.
return right

Droit, pour un client, de retourner à un distributeur des livres invendus ou certains livres impropres à la vente.

Notes — 1. Les conditions qui s'appliquent au droit de retour sont généralement négociées entre un diffuseur et un client, et peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Elles peuvent dépendre, entre autres, du mode de commercialisation des livres; par exemple, la consignation, le dépôt, l'office et la mise en place sont généralement assortis d'un droit de retour complet ou partiel. Un distributeur peut aussi accorder un droit de retour ponctuel, par exemple pour remplacer des livres abîmés lors du transport ou pour rectifier une erreur dans l'exécution d'une commande.

2. Les livres défectueux bénéficient généralement d'un droit de retour sans condition.

60. droits d'exclusivité n. m. pl.
Synonymes :
droits exclusifs n. m. pl.;
exclusivité n. f.
exclusive rights
Synonyme :
exclusivity

Droits qui sont négociés entre un éditeur et un diffuseur ou entre un diffuseur et un distributeur, et qui prévoient que le diffuseur ou le distributeur est le seul autorisé à diffuser ou à distribuer les livres pour lesquels les droits ont été négociés.

Notes — 1. Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.

2. Lorsque le contrat d'un diffuseur ou d'un distributeur est assorti de droits d'exclusivité, on parle alors de *diffuseur exclusif* ou de *distributeur exclusif*.

E

61. échange de documents informatisés n. m.

Abréviation :

EDI n. m.

Synonymes :

**échange électronique de
documents informatisés**
n. m.;

EEDI n. m.;

**échange électronique de
documents** n. m. ;
**échange de données
informatisées** n. m.

Termes non retenus :

échange de documents

informatisé;

échange de données

informatisé;

échange de données

informatiques;

échange de données

électroniques;

échange électronique de
données;

EED;

transfert électronique de
documents;

TED

electronic document interchange

Abréviation :

EDI

Synonymes :

electronic document exchange;

electronic data interchange;

*electronic business data
interchange;*

EBDI

Échange, entre différentes organisations, de documents commerciaux ou administratifs de format normalisé, au moyen de messages électroniques transmis via un réseau à valeur ajoutée reliant les partenaires.

Notes — 1. L'échange de documents informatisés apporte des avantages importants en ce qui concerne la diminution de l'emploi du papier et la réduction des délais postaux et de distribution. Il implique l'interconnexion de réseaux hétérogènes, et donc le développement et la normalisation des interfaces et des protocoles de communication.

2. Parmi les normes d'échange de documents informatisés, on peut mentionner la norme internationale d'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT), la norme nord-américaine ANSI X12 et la norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFI (NEEDA) proposée par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française.

3. En contexte, c'est le terme *échange de données informatisées* et son équivalent anglais *electronic data interchange* (ainsi que leurs dérivés) qui sont les plus utilisés. Cependant, ces expressions métonymiques, quoique correctes, sont moins précises que les termes *échange de documents informatisés* et *electronic document interchange*. En effet, ce sont d'abord des documents structurés qui sont transmis, ces documents contenant évidemment des données.

4. Dans l'expression *échange de documents informatisés*, l'accord de l'adjectif *informatisé* est fluctuant puisqu'il se fait tantôt avec le mot *échange*, tantôt avec le mot *documents* (ou *données*). Cependant, nous privilégions l'accord

au pluriel avec *documents* (ou *données*), puisque ce sont d'abord les documents qui sont informatisés et traités, l'échange lui-même étant simplement effectué par le biais d'un réseau de télécommunication.

5. Les termes français *échange de données informatisé*, *échange de données informatiques*, *échange de données électroniques*, *échange électronique de données (EED)* et *transfert électronique de documents (TED)*, beaucoup moins utilisés, n'ont pas été retenus pour des raisons de concurrence inutile.

6. L'Office québécois de la langue française recommande que les sigles et les acronymes ne soient pas accentués. On écrira donc : *EDI*, et non *ÉDI*. À l'oral, on prononcera : [édi].

62. **échéance** n. f.

Quasi-synonymes :

date d'échéance n. f.;

date limite n. f.;

date butoir n. f.;

heure limite n. f.

Termes à éviter :

deadline;

date due;

date finale

deadline

Moment où expire un délai convenu ou prescrit.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, des échéances s'appliquent, entre autres, aux droits de retour et aux paiements de factures.

2. Le français étant ici plus précis que l'anglais, *deadline* peut être traduit, selon le contexte, soit par *date d'échéance* ou *date limite*, si la limite est une date, soit par *heure limite*, si la limite est une heure.

3. Le terme *deadline* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français en usage.

4. Le terme *date due* est impropre puisqu'en français, le participe passé *dû* signifie uniquement « qui l'on doit ».

5. Le terme *date finale* est impropre puisque l'adjectif *final* signifie « qui finit ». Or, une date ne peut pas finir quelque chose et l'on ne peut pas dire d'une date qu'elle finit un délai.

63. **éditeur (1)** n. m.

Féminin :

éditrice n. f.

publisher

Personne physique qui assure la publication d'ouvrages.

Notes — 1. La publication d'ouvrages peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels. En plus d'ouvrages imprimés, on peut donc éditer, par exemple, des logiciels ou des non-livres comme des cartes géographiques ou des documents audiovisuels.

2. Le terme *éditeur* est synonyme de *maison d'édition* lorsqu'il désigne une personne morale. Cependant, la forme féminine *éditrice* ne s'utilise que pour désigner une personne physique.

64. **édition** n. f.
edition

Ensemble des tirages d'une publication qui sont imprimés avec une même composition typographique ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.

Notes — 1. On peut parler, par exemple, de *deuxième édition d'un livre*.

2. Le terme *édition* désigne également l'action d'éditer.

3. Il ne faut pas confondre les termes *édition* et *tirage*. En effet, une édition est constituée d'un ou de plusieurs tirages successifs alors qu'un tirage est constitué de plusieurs exemplaires imprimés simultanément.

65. **en port dû** loc.
Synonyme :
en port payé par le destinataire loc.

collect

Synonymes :

post due;

postage due;

carriage forward

Désigne une condition internationale de vente qui stipule que les frais et le fret nécessaires pour le transport de marchandises jusqu'à une destination convenue sont à la charge du destinataire.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en port dû. Certaines commandes, qui font partie d'un office ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

2. L'emploi de l'adjectif *international* pour qualifier cette condition de vente inclut qu'elle s'applique sur les plans national et local.

3. Le terme *fret* désigne une somme exigée pour le transport de marchandises par quelque moyen que ce soit.

66. **en port payé** loc.
postage paid
Synonymes :

free freight;

freight free;

carriage paid

Désigne une condition internationale de vente qui stipule que les frais et le fret nécessaires pour le transport de marchandises jusqu'à une destination convenue sont à la charge de l'expéditeur.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en port dû. Certaines commandes, qui font partie d'un office ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

2. L'emploi de l'adjectif *international* pour qualifier cette condition de vente inclut qu'elle s'applique sur les plans national et local.

3. Le terme *fret* désigne une somme exigée pour le transport de marchandises par quelque moyen que ce soit.

67. **en réimpression** loc.
in reprint

Se dit d'un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués, et qui doit être réimprimé avant de redevenir disponible.

Notes — 1. Un livre peut être en réimpression sans que l'on sache exactement à quel moment il redeviendra disponible.

2. Un livre en réimpression peut faire l'objet d'une remise à l'office à la suite d'un prénoté.

3. Les termes à *paraître, disponible, en réimpression, épuisé, manquant, non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

68. **enfaçage** n. m.
Terme à éviter :
facing
facing

Action par laquelle on présente des livres de face sur des tablettes.

Notes — 1. Le terme *enfaçage* peut également désigner le résultat de cette action.

2. Le terme *facing* est un emprunt intégral à l'anglais que le terme *enfaçage*, proposé par le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et de l'Office québécois de la langue française, peut remplacer avantageusement en offrant un mode de formation plus conforme au système morphosémantique du français. En effet, la forme *face* est résolument française, de

même que le suffixe *-age* qui est généralement employé pour désigner une action et remplacer le suffixe anglais *-ing* (*piercing* devient *perçage*; *cybersquatting* devient *cybersquattage*, etc.). Les deux sont d'ailleurs combinés dans d'autres mots, comme *surfaçage, resurfaçage*, etc. Le préfixe *en-*, quant à lui, permet de former des noms ou des verbes dans lesquels est inclus un sens de changement d'état (*emballer, emballage; enrober, enrobage*, etc.). À partir de *en-* et de *face*, il est aussi possible de former le verbe *enfacer*, correspondant à *enfaçage*.

69. **enfacer** v.
face, to

Placer des livres de face sur des tablettes.

Notes — 1. Le verbe *enfacer* correspond au nom *enfaçage*. Ces deux termes, proposés par le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et de l'Office québécois de la langue française, sont construits à partir du nom *face* et du préfixe *en-* qui comporte un sens de changement d'état (*emballer, emballage; enrober, enrobage*).

2. L'expression *présenter des livres en facing* peut être remplacée par *présenter des livres de face* ou *enfacer des livres*.

70. **ensemble de livres** n. m.

Synonyme :

ensemble n. m.

Termes à éviter :

pack;

pack de livres

book pack

Synonymes :

pack;

book set

Emballage qui regroupe plusieurs livres assortis ou qui constituent une série, et qui ne peut être fractionné pour la vente.

Notes — 1. Un ensemble de livres, à la différence d'un coffret, n'est pas présenté dans un étui.

2. Le terme *pack*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, et le terme *pack de livres*, qui est un emprunt hybride, concurrencent inutilement les termes français en usage.

71. **épuisé** adj.

out of print

Abréviation :

OP

Variante graphique :

out-of-print

Se dit d'un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués, et pour lequel l'éditeur ne prévoit pas de réimpression ni de réédition.

Notes — 1. Lorsqu'un livre épuisé reparaît, il s'agit généralement d'une réédition et non d'une réimpression.

2. Les termes à *paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

72. **exemplaire** n. m.

Terme à éviter :

copie

copy

Chacune des reproductions d'un ouvrage imprimé qui fait partie d'un même tirage.

Note — L'emploi du terme *copie* dans le sens d'« exemplaire » constitue un calque de l'anglais *copy* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*.

73. **exemplaire de presse** n. m.

Synonymes :

**exemplaire de service de
presse** n. m.;

service de presse (1) n. m.;

spécimen de presse n. m.

Termes à éviter :

copie de presse

complimentary press copy

Synonymes :

press copy;

review copy

Exemplaire d'une publication qui est offert gratuitement par un éditeur ou un diffuseur à des journalistes ou à divers représentants des médias, afin qu'éventuellement la critique ou la recension en soit faite et qu'ainsi on en assure une certaine publicité.

Notes — 1. Le terme *service de presse*, qui désigne l'envoi d'une publication aux journalistes ou le service dont la fonction est d'assurer les relations avec les médias, est aussi utilisé, par métonymie, pour désigner un exemplaire de presse.

2. Le terme *exemplaire gratuit* désigne un exemplaire offert gratuitement, mais pas spécifiquement aux représentants des médias. Un exemplaire gratuit peut parfois porter la mention *spécimen* pour indiquer qu'il ne peut être vendu; c'est ainsi que le terme *spécimen* est considéré comme synonyme d'*exemplaire gratuit*. Le terme *spécimen* est parfois utilisé pour désigner un exemplaire de presse, mais il faut noter qu'il couvre une réalité plus générale puisqu'un exemplaire de presse est un type d'exemplaire gratuit.

3. Le terme *copie de presse* constitue un calque de l'anglais *press copy* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*.

74. **exemplaire gratuit** n. m.

Synonymes :

spécimen n. m.;

spécimen gratuit n. m.

Termes à éviter :

copie de courtoisie;

exemplaire de courtoisie

complimentary copy

Synonymes :

free copy;

courtesy copy

Quasi-synonyme :

desk copy

Exemplaire d'une publication qui est offert gratuitement par un éditeur ou un diffuseur à toute personne physique ou morale susceptible d'en favoriser la vente.

Notes — 1. Un exemplaire gratuit peut être envoyé, par exemple, à une librairie, à une bibliothèque ou à un établissement d'enseignement.

2. Un exemplaire gratuit peut parfois porter la mention *spécimen* pour indiquer qu'il ne peut être vendu; c'est ainsi que le terme *spécimen* est considéré comme synonyme d'*exemplaire gratuit*.

3. Le terme *exemplaire de presse* désigne un exemplaire gratuit offert spécifiquement à des représentants des médias.

4. Les termes *copie de courtoisie* et *exemplaire de courtoisie* constituent des calques de l'anglais *courtesy copy* qui entraînent une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*, tandis que le terme *courtoisie* désigne une attitude de politesse et de délicatesse dans le langage et le comportement, et ne devrait pas être employé pour désigner un objet offert gratuitement.

5. Le terme anglais *desk copy* désigne un exemplaire gratuit offert spécifiquement à un professeur.

F

75. **facture** n. f.
invoice
Synonyme :
bill

Pièce justificative qui est établie par un vendeur et qui indique la quantité, la nature et la valeur des marchandises vendues ou des services rendus ainsi que les remises accordées et les conditions de règlement.

Note — Une facture doit généralement être payée à l'échéance indiquée; une facture pro forma est payable avant la livraison des marchandises ou la prestation des services.

76. **feuillet** n. m.
leaflet
Synonyme :
sheet

Ensemble de deux pages, recto et verso, d'une publication.

77. **fonds de librairie** n. m.

Synonymes :

fonds (1) n. m.;

assortiment n. m.;

stock n. m.

stock

Ensemble des livres d'une librairie.

Note — Le terme *fonds* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, un fonds peut être un ensemble commercial (*fonds de librairie*), un ensemble documentaire (*fonds de bibliothèque*) ou un ensemble éditorial (*fonds d'édition*).

78. **fonds d'édition** n. m.

Synonymes :

fonds éditorial n. m.;

fonds d'éditeur n. m.;

fonds (2) n. m.

backlist

Variante graphique :

back list

Synonymes :

inventory;

stock

Ensemble des publications d'un éditeur.

Notes — 1. Les éditeurs divisent généralement leur fonds d'édition en collections. Celles-ci constituent des regroupements d'ouvrages qui sont réunis sous un titre de collection et dont l'apparence est similaire, et ce, dans le but d'organiser le fonds d'édition.

2. Le terme *fonds* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, un fonds peut être un ensemble éditorial (*fonds d'édition*), un ensemble documentaire (*fonds de bibliothèque*) ou un ensemble commercial (*fonds de librairie*).

79. **frais de port** n. m. pl.

Synonyme :

frais de transport n. m. pl.

freight charges

Synonymes :

freight costs;

carrying charges;

carriage costs;

carriage charge;

carriage

Frais qui se rapportent au transport de marchandises.

G

80. **franco de port** loc.

Synonymes :

franc de port loc.;

franco adv.

post-paid

Synonymes :

carriage free;

carriage paid;

post-free;

freight prepaid;

prepaid freight

Se dit de toute expédition dont les frais de port sont payés par l'expéditeur.

Note — Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en port dû. Certaines commandes, qui font partie d'un office ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

81. **gestion de rayon** n. f.

Synonymes :

gestion individuelle de

rayon n. f.;

gestion indépendante de

rayon n. f.

Terme à éviter :

rack jobbing

rack jobbing

Synonyme :

rack merchandising

Service offert par un diffuseur à un client du réseau de grande diffusion, qui consiste à gérer l'étalage et l'approvisionnement des livres dans un lieu de vente autre qu'une librairie.

Notes — 1. La gestion de rayon peut inclure, entre autres, la sélection des livres, la disposition de l'étalage, le remplacement des livres vendus ou abîmés et le traitement des retours.

2. L'espace dévolu à la gestion de rayon est prêté par le client au diffuseur et peut varier d'un rayon complet à une longueur déterminée de tablette.

3. Les conditions commerciales applicables à la gestion de rayon peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Par exemple, les livres peuvent être laissés en dépôt ou en consignment, ou être transigés par facturation et crédit.

4. Le terme *rack jobbing* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français existants.

82. **gestionnaire de rayon** n.

Synonymes :

gestionnaire indépendant

de rayon n. m.;

gestionnaire indépendante

de rayon n. f.

Terme à éviter :

rack jobber

rack jobber

Synonyme :

rack merchandiser

film ou la réimpression d'un livre. Des cases distinctes sont toutefois utilisées pour les livres qui sont mis à l'office et ceux qui sont remis à l'office.

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la gestion de rayon.

Notes — 1. Le terme *gestionnaire de rayon*, lorsqu'il est employé au féminin, de même que la forme féminine *gestionnaire indépendante de rayon* ne s'utilisent que pour désigner une personne physique.

2. Le terme *rack jobber* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français existants.

83. **grille d'office** n. f.

standing order form

Formulaire qui est utilisé par un représentant et un client pour déterminer, d'un commun accord, le type et la quantité de livres qui seront envoyés par l'office de façon à répondre aux besoins du client.

Notes — 1. La grille d'office permet un classement des livres à paraître dans des catégories qu'on désigne par le terme *cases*.

2. Une grille d'office peut inclure des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente est motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un

I

84. **impropre à la vente** adj.

Synonyme :

invendable adj.

unfit for sale

Synonymes :

unfit to sell;

unsaleable;

unsalable

Se dit d'un livre qui a subi une ou des détériorations et qui, de ce fait, ne peut être mis ou remis en vente.

Note — Un livre abîmé, défectueux ou défraîchi peut être considéré impropre à la vente.

85. **inédit** n. m.

unpublished work

Ouvrage qui n'a jamais été publié.

Note — Lorsqu'un inédit est mis en vente, il s'agit d'une nouveauté.

86. **invendus** n. m. pl.

unsold copies

Synonyme :

returns

Ensemble des exemplaires non vendus d'une publication.

Note — Certains modes de commercialisation, comme l'office ou la mise en place, impliquent généralement la possibilité de retourner les invendus.

J

87. **jaquette** n. f.

Synonymes :

couvre-livre n. m.;

couverture (2) n. m.

dust jacket

Synonymes :

jacket;

book jacket;

dust cover

Chemise de protection amovible d'un livre, qui comprend deux rabats repliés sur les contreplats de la couverture et qui est généralement utilisée comme support publicitaire.

Note — Il ne faut pas confondre les termes *jaquette* et *liseuse*. En effet, une jaquette est utilisée pour un livre en particulier, étant donné qu'elle sert de support publicitaire, tandis qu'une liseuse est interchangeable.

L

88. **libraire n.**
bookseller

Personne qui se spécialise dans la vente de livres au public.

Note — Dans la pratique, le gérant ou le responsable d'une librairie, les responsables de rayons ou toute personne dont le travail consiste à présenter les livres au public sont considérés comme des libraires. Cependant, au sens de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, seuls les propriétaires de librairies portent ce titre.

89. **librairie n. f.**
bookstore
Variante graphique :
book store
Synonyme :
bookshop

Entreprise qui se spécialise dans la vente de livres au public.

Notes — 1. Il existe des librairies de fonds, qui offrent un grand choix de livres de fonds, et des librairies qui offrent principalement des nouveautés ou des succès de librairie. Par ailleurs, on distingue les librairies générales, qui offrent des livres de tous genres, et les librairies spécialisées, qui offrent principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé. On distingue également les librairies indépendantes, qui comptent trois succursales ou moins, et les chaînes de librairies, qui comptent quatre succursales ou plus. Le nombre de succur-

sales retenu pour distinguer ces types de librairies est celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.

2. Toute librairie peut être agréée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec si elle répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Les collectivités qui sont assujetties à cette loi ont l'obligation de se procurer des livres uniquement auprès de librairies agréées.

90. **librairie agréée n. f.**
accredited bookstore

Librairie qui répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et qui, de ce fait, bénéficie de l'agrément du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Notes — 1. Certaines collectivités, qui sont assujetties à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, ont l'obligation de se procurer des livres uniquement auprès de librairies agréées.

2. La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre fixe les conditions de vente minimales que les diffuseurs et les distributeurs doivent consentir aux librairies agréées.

91. librairie de fonds n. f.

Librairie qui offre un grand choix de livres de fonds.

Notes — 1. Une librairie de fonds se distingue d'une librairie qui offre principalement des nouveautés ou des succès de librairie. Cette distinction ne semble pas exister en anglais, ce qui explique qu'aucun terme anglais n'a été relevé pour désigner cette notion.

2. Une librairie de fonds peut être une librairie générale, et offrir des livres de tous genres, ou une librairie spécialisée, et offrir principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé.

92. librairie générale n. f.
general bookstore

Librairie qui offre des livres de tous genres.

Note — Une librairie générale se distingue d'une librairie spécialisée, qui offre principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé.

93. librairie indépendante n. f.
independent bookstore
Synonyme :
independent bookshop

Librairie qui compte trois succursales ou moins.

Note — Une librairie indépendante se distingue d'une chaîne de librairies, qui compte quatre succursales ou plus. Le nombre de succursales retenu pour distinguer ces types de librairies est

celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.

94. librairie spécialisée n. f.
specialized bookstore
Synonyme :
specialty bookstore

Librairie qui offre principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé.

Notes — 1. Une librairie peut se spécialiser, par exemple, dans les bandes dessinées (genre) ou dans les livres qui traitent de médecine (sujet).

2. Certaines librairies spécialisées peuvent être agréées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans leur domaine de spécialisation, si elles répondent aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

3. Une librairie spécialisée se distingue d'une librairie générale, qui offre des livres de tous genres.

95. **liste de pointage** n. f.

Synonymes :

bon de pointage n. m.;

liste de contrôle n. f.;

liste de vérification n. f.

Terme à éviter :

check list

stock check list

Variante graphique :

stock checklist

Synonymes :

check list;

checklist

Document qui comporte un ensemble ordonné d'articles destinés à un pointage.

Note — Le terme *check list* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français en usage.

96. **livre** n. m.

book

Assemblage de feuilles imprimées qui a été relié et muni d'une couverture, et qui constitue le support d'une œuvre.

Notes — 1. Un livre peut servir de support à toute œuvre susceptible d'être reproduite par un procédé d'impression quelconque. C'est le cas, entre autres, des œuvres littéraires, picturales ou photographiques. Il peut par ailleurs être constitué de toute matière susceptible d'être imprimée et reliée; il existe, par exemple, des livres faits de carton, de tissu ou de plastique.

2. Telle que définie, la présente notion recouvre le sens le plus général du terme *livre*, soit son aspect physique. Ce terme peut toutefois comporter diverses variations de sens selon le contexte dans lequel il est employé. D'un point de vue légal, par exemple, un document doit, entre autres, comporter un certain nombre de pages pour être considéré comme un livre, et il doit être publié, et ce, de façon non périodique. En effet, selon la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, seules les publications de quarante-huit pages ou plus sont considérées comme des livres. Ce nombre dépend toutefois du type d'ouvrage dont il est question. Par exemple, pour être considéré comme un livre, un recueil de poésie doit comporter au moins trente-deux pages, alors qu'un ouvrage destiné aux enfants doit en comporter au moins seize. Il faut cependant noter que toutes ces distinctions ne sont pas communément admises par les gouvernements fédéral et provinciaux et par l'ensemble des instances internationales.

3. Pour l'attribution d'un numéro international normalisé du livre (ISBN), un ouvrage ne doit pas être considéré comme une publication en série, auquel cas il recevra plutôt un numéro international normalisé des publications en série (ISSN). Toutefois, un livre qui fait partie d'une publication en série devrait porter à la fois un ISBN et un ISSN.

4. La définition du livre selon son aspect physique présuppose qu'il est imprimé sur un support physique. Lorsqu'un livre est édité sur support électronique ou virtuel, on utilisera plutôt le terme *livre électronique*.

5. Dans la langue courante, le terme *livre* est également employé, par métonymie, pour désigner le texte contenu dans un livre.

6. Les termes *ouvrage*, *publication* et *volume* sont souvent employés comme synonymes de *livre* bien que chacun recouvre des notions légèrement différentes.

97. livre broché n. m.

paperback

Synonymes :

paperback book;
paperbound;
paperbound book;
softcover;
softcover book;
softback;
softback book;
softbound;
softbound book

Livre dont la couverture est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort et est habituellement collée directement sur le dos du livre.

Notes — 1. Le papier fort qui constitue la couverture d'un livre broché est généralement recouvert d'une pellicule plastifiée; certains livres ne sont toutefois pas pelliculés et doivent donc être manipulés avec soin.

2. Il faut noter que tous les livres sont reliés, c'est-à-dire qu'ils ont été soumis à une technique de finition d'ouvrages imprimés (appelée *reliure*) qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre. Il faut cependant faire une distinction entre les termes *livre broché* et *livre relié*. Le terme *livre relié* désigne spécifiquement un livre qui possède une reliure, qui est géné-

ralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

98. livre de fonds n. m.

backlist title

Variante graphique :

back list title

Synonymes :

backlist book;
back list book

Livre disponible en librairie qui n'est ni une nouveauté, ni un succès de librairie.

Note — Les librairies se distinguent les unes des autres par la variété de livres de fonds qu'elles offrent au public. Par exemple, une librairie pourra offrir un plus grand nombre de livres de littérature québécoise, tandis qu'une autre pourra offrir plus de livres d'histoire.

99. livre relié n. m.

Synonyme :

livre cartonné n. m.

hardcover

Synonymes :

hardcover book;
hardback;
hardback book;
hardbound;
hardbound book

Livre qui possède une reliure.

Notes — 1. Une reliure est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une

fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

2. Il faut noter que tous les livres sont reliés, c'est-à-dire qu'ils ont été soumis à une technique de finition d'ouvrages imprimés (appelée *reliure*) qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre. Il faut cependant faire une distinction entre les termes *livre relié* et *livre broché*. Le terme *livre relié* désigne spécifiquement un livre qui possède une reliure, tandis que le terme *livre broché* désigne spécifiquement un livre dont la couverture est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort et est habituellement collée directement sur le dos du livre.

M

100. **maison d'édition** n. f.

Synonyme :

éditeur (2) n. m.

publishing house

Synonymes :

publisher;

publishing company;

publishing firm

Personne morale qui assure la publication d'ouvrages.

Notes — 1. La publication d'ouvrages peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels. En plus d'ouvrages imprimés, on peut donc éditer, par exemple, des logiciels ou des non-livres comme des cartes géographiques ou des documents audiovisuels.

2. Le terme *éditeur* peut également désigner la personne physique qui assure la publication d'ouvrages. Cependant, la forme féminine *éditrice* ne s'utilise que pour désigner une personne physique.

101. **manquant** adj.

Synonyme :

en rupture de stock loc.

out of stock

Abréviation :

OS

Variante graphique :

out-of-stock

Se dit d'un livre qui n'est temporairement pas disponible chez un distributeur à cause d'une rupture de stock.

Note — Les termes à *paraître, disponible, en réimpression, épuisé, manquant, non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

102. **manuel scolaire** n. m.

Synonymes :

livre de classe n. m.;

manuel n. m.

textbook

Synonymes :

schoolbook;

school book

Ouvrage didactique qui renferme les notions essentielles d'une matière.

Notes — 1. Un manuel scolaire est généralement conçu pour répondre spécifiquement à un programme d'études établi par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

2. Les manuels scolaires sont un type d'ouvrages scolaires. Ils sont souvent vendus directement par les éditeurs aux établissements d'enseignement. Les librairies qui en font la vente bénéficient généralement de remises particulières et, éventuellement, de droits de retour partiels, puisque ces ouvrages

ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

3. Différents organismes gouvernementaux utilisent le terme *manuel scolaire* dans un sens restreint qui leur est propre. C'est le cas, par exemple, du MEQ, qui considère comme un manuel scolaire tout document imprimé qu'il approuve pour l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire et secondaire.

4. La forme elliptique *manuel* désigne également, dans un sens général, un ouvrage de format maniable qui renferme les notions essentielles d'un art, d'une science ou d'une technique.

103. **matériel de promotion** n. m.

Synonymes :

matériel promotionnel n. m.;

matériel publicitaire n. m.

promotional material

Synonyme :

publicity material

Ensemble de supports publicitaires qui servent à annoncer un produit, un service ou un événement.

Notes — 1. Une affiche promotionnelle, une bande publicitaire, un bavard, un dépliant, une brochure ou un catalogue, par exemple, sont considérés comme du matériel de promotion. Lorsque du matériel de promotion est utilisé sur un lieu de vente, il peut aussi être considéré comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).

2. Dans le domaine du livre, le matériel de promotion est généralement produit et offert gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.

104. **mention du droit d'auteur** n. f.

Synonymes :

mention de droit d'auteur n. f.;

mention du copyright n. f.;

mention de copyright n. f.;

copyright n. m.;

avis du droit d'auteur n. m.;

avis de droit d'auteur n. m.;

avis du copyright n. m.;

avis de copyright n. m.

copyright notice

Synonyme :

copyright

Mention qui vise à informer de l'existence du droit d'auteur afin de protéger une œuvre de toute exploitation illégale.

Notes — 1. Une œuvre est automatiquement protégée par le droit d'auteur lorsqu'elle est fixée sur un support quelconque, à la condition qu'elle constitue une œuvre originale. La mention du droit d'auteur, qui vise à informer de l'existence de cette protection, n'est pas nécessaire à son application; elle est cependant utile pour en empêcher la violation étant donné qu'elle explicite que cette protection est effective pour une œuvre donnée.

2. La mention du droit d'auteur doit être placée de façon raisonnablement visible sur chaque reproduction d'une œuvre. Dans le cas des livres, elle apparaît généralement au verso de la page de titre.

3. Selon un avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française, la mention du droit d'auteur doit être constituée du symbole du copyright suivi du nom du propriétaire du droit d'auteur et de l'année de la première publication, par exemple : © Éditeur officiel du Québec, 1982.

4. La mention du droit d'auteur peut être accompagnée de l'expression *tous droits réservés*, qui est recommandée par l'Office québécois de la langue française comme équivalent français du terme anglais *copyright* utilisé dans ce contexte. Cette expression peut être utilisée, mais elle n'a pas la valeur juridique de la mention du droit d'auteur. Il existe d'autres formulations équivalentes, plus ou moins élaborées, qui sont inscrites à la suite de la mention du droit d'auteur (exemples : *Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays; Tous droits de traduction totale ou partielle réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.*)

105. **mise à l'office** n. f.

Fait de procéder à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes — 1. Une mise à l'office est un processus qui comprend diverses étapes qui incluent, entre autres, l'envoi de livres aux clients.

2. Une mise à l'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

3. Lorsqu'on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office, il convient d'utiliser le terme plus précis de *remise à l'office*.

4. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

106. mise en place n. f.

Mode de commercialisation des livres qui s'applique à certaines promotions et dans lequel les diffuseurs accordent généralement des droits de retour complets ou partiels à leurs clients.

Notes — 1. Une mise en place peut être utilisée, par exemple, lors d'une remise de prix littéraires, à l'occasion de la fête des Mères ou à Noël.

2. Ce mode de commercialisation ne semble pas exister sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, puisque la plupart des livres y bénéficient en tout temps de droits de retour. Cette situation explique qu'aucun terme anglais n'a été relevé pour désigner cette notion.

107. mise en vente (1) n. f.

releasing

Synonyme :

release

Action, pour un distributeur, de rendre un livre disponible.

Note — Le terme *mise en vente* désigne également le fait, pour un livre, de paraître.

108. mors n. m.

joint

Synonyme :

hinge

(Figure 2.)

Partie d'une reliure qui sert de charnière entre le dos et chaque plat, plat recto et plat verso.

N

109. **non disponible** adj.

Synonyme :

indisponible adj.

unavailable

Synonyme :

not available

Se dit d'un livre qui devrait être disponible chez un distributeur, mais qui, pour des raisons variables autres qu'une rupture de stock, ne peut être vendu.

Notes — 1. Un livre peut être non disponible, par exemple, à cause d'une interdiction de vente ou d'un arrêt de commercialisation.

2. Les termes à *paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

110. **norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELf** n. f.

Abréviation :

NEEDA n. f.

Synonyme :

norme NEEDA n. f.

NEEDA standard

Synonyme :

NEEDA

Protocole qui est établi par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et qui est utilisé par tous ses membres pour l'échange de documents informatisés avec leurs clients.

Note — La norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELf facilite l'échange de documents informatisés (EDI) entre les diffuseurs, les distributeurs et leurs clients. Elle est utilisée, entre autres, pour les bons de commande, les factures ou les notes de crédit qui sont échangés par Internet.

111. **noté** adj.

back ordered

Variantes graphiques :

back-ordered;

backordered

Se dit d'un livre dont la livraison est différée parce qu'il n'est pas disponible au moment de sa commande par un client.

Note — L'adjectif *noté* peut aussi être employé à la forme nominale : on peut désigner, par exemple, les livres notés par *les notés*.

112. **note de crédit** n. f.

Synonyme :

avoir n. m.

credit note

Synonyme :

credit memorandum (US)

Document qui est établi par une entreprise pour aviser un client que le solde de son compte a été réduit en raison d'un rabais, d'un retour ou de l'annulation d'une opération.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, une note de crédit émise par un distributeur donne généralement droit à un échange et non à un remboursement.

2. Le terme *avoir* est surtout utilisé en France et en Belgique.

113. **nouveauté** n. f.

Synonymes :

nouveau livre n. m.;

nouvelle parution n. f.;

nouvelle publication n. f.

new release

Synonymes :

new book;

new publication

Livre qui est mis en vente pour la première fois dans sa forme actuelle.

Notes — 1. Une nouveauté peut être un inédit ou une réédition. Elle devrait donc porter un numéro international normalisé du livre (ISBN) qui lui est propre et qui la distingue des éditions précédentes d'un même ouvrage.

2. Il ne faut pas confondre les termes *nouveauté* et *parution*. En effet, le terme *nouveauté* ne désigne qu'un livre qui paraît pour la première fois dans

sa forme actuelle, tandis que le terme *parution* désigne tout livre qui paraît. Les inédits et les rééditions sont des nouveautés, qu'on désigne également par le terme *nouvelles parutions*.

114. **numéro international normalisé des publications en série** n. m.

Synonymes :

ISSN n. m.;

numéro d'ISSN n. m.;

code d'ISSN n. m.;

numéro ISSN n. m.;

code ISSN n. m.

*international standard
serial number*

Abréviation :

ISSN

Synonymes :

ISSN code;

ISSN number

Numéro unique qui identifie, sur le plan international, chaque titre clé de publications en série.

Notes — 1. Le numéro international normalisé des publications en série est constitué de deux segments de quatre chiffres précédés du sigle *ISSN*. Il est généralement inscrit sur la première page de la publication et intégré à son code à barres.

2. Dans le cas d'un livre, l'équivalent du numéro international normalisé des publications en série est le numéro international normalisé du livre (ISBN).

3. *ISSN* est un sigle de langue anglaise largement usité en français, qui a donné lieu à la formation de termes comme *numéro d'ISSN* ou *code d'ISSN*.

4. Les formes elliptiques *numéro ISSN* et *code ISSN* sont construites selon un modèle parfaitement conforme au système morphosyntaxique du français.

Des termes aussi courants que *bas nylon* ou *centre-ville* présentent la même structure.

115. **numéro international normalisé du livre** n. m.

Synonymes :

ISBN n. m.;

numéro d'ISBN n. m.;

code d'ISBN n. m.;

numéro ISBN n. m.;

code ISBN n. m.

*international standard book
number*

Abréviation :

ISBN

Synonymes :

ISBN code;

ISBN number

(Figure 1.)

Numéro unique qui identifie, sur le plan international, chaque livre ou chaque édition d'un livre, d'un éditeur déterminé.

Notes — 1. Le numéro international normalisé du livre est généralement inscrit au dos de la page de titre et intégré au code à barres du livre. Il est constitué de quatre segments dont le premier est attribué au groupe du livre, qui en identifie la langue, le pays ou la région. Les trois segments suivants sont attribués respectivement à l'éditeur, au titre et à une clé de contrôle.

2. Dans le cas d'une publication en série, l'équivalent du numéro international normalisé du livre est le numéro international normalisé des publications en série (ISSN).

3. *ISBN* est un sigle de langue anglaise largement usité en français, qui a donné lieu à la formation de termes comme *numéro d'ISBN* ou *code d'ISBN*.

4. Les formes elliptiques *numéro ISBN* et *code ISBN* sont construites selon un modèle parfaitement conforme au système morphosyntaxique du français. Des termes aussi courants que *bas nylon* ou *centre-ville* présentent la même structure.

O

116. **œuvre littéraire** n. f.

Synonyme :

œuvre n. f.

literary work

Création qui résulte d'une activité intellectuelle et qui est transmise par écrit.

Notes — 1. Une œuvre littéraire peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

2. Le terme *œuvre* dans cet emploi désigne toute création transmise par écrit sans prendre en considération sa valeur littéraire.

117. **office (1)** n. m.

Synonymes :

système d'office n. m.;

service d'office n. m.

standing order

Mode de commercialisation des nouveautés qui sont envoyées périodiquement, selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office.

Notes — 1. L'office peut aussi s'appliquer à tout livre, autre qu'une nouveauté, dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. L'office permet aux clients de recevoir des livres sans devoir les commander. Il est assorti de diverses conditions commerciales qui touchent, par exemple, les droits de retour ou les frais de port.

3. Le terme *office* désigne également, par métonymie, les livres qui sont commercialisés par le système de l'office.

4. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

118. **office (2)** n. m.

Synonyme :

envoi d'office n. m.

standing order

Livre ou ensemble de livres qui sont commercialisés par le système de l'office.

Notes — 1. Un office peut comprendre des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. Le terme *office* désigne également, par métonymie, un mode de commercialisation des nouveautés qui sont envoyées périodiquement, selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office.

119. **ouvrage** n. m.

work

Texte scientifique, technique ou littéraire qui constitue une œuvre littéraire.

Notes — 1. Un ouvrage peut être réalisé sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

2. Un ouvrage est considéré comme une unité intellectuelle, tandis qu'un livre est considéré comme une unité physique. Un ouvrage peut donc être publié en plusieurs livres distincts qu'on appelle *volumes*.

3. Les termes *ouvrage*, *publication* et *volume* sont souvent employés comme synonymes de *livre* bien que chacun recouvre des notions légèrement différentes.

120. **ouvrage scolaire** n. m.

Synonyme :

livre scolaire n. m.

schoolbook

Synonyme :

class-book

Tout ouvrage qui est utilisé pour appuyer l'enseignement d'une matière.

Notes — 1. Les atlas, les bibles, les dictionnaires, les grammaires, les manuels scolaires ainsi que toute œuvre littéraire (roman, pièce de théâtre, etc.) qui

est utilisée dans l'enseignement d'une matière sont considérés comme des ouvrages scolaires.

2. Les conditions commerciales qui s'appliquent aux ouvrages scolaires peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Par exemple, ces livres sont généralement commandés en quantités importantes par les librairies, et les diffuseurs peuvent accorder un droit de retour qui s'applique à un certain pourcentage de la quantité totale commandée.

3. Les termes *ouvrage* et *livre* sont souvent employés comme synonymes, bien qu'ils recouvrent des notions légèrement différentes. En effet, un ouvrage est une unité qui est envisagée du point de vue intellectuel, tandis qu'un livre est une unité qui est envisagée du point de vue physique. Un ouvrage peut donc être publié en plusieurs livres distincts qu'on appelle *volumes*.

P

121. **paraître** v.
come out, to
 Synonyme :
appear, to

Devenir disponible, en parlant d'une nouveauté, ou redevenir disponible, en parlant d'une réimpression.

122. **parution (1)** n. f.
 Synonymes :
sortie n. f.;
mise en vente (2) n. f.
release
 Synonyme :
publication

Fait, pour un livre, de paraître.

Notes — 1. Il ne faut pas confondre les termes *parution* et *date de parution*. En effet, le terme *parution* désigne le fait, pour un livre quel qu'il soit, de paraître, tandis que le terme *date de parution* désigne le moment où une nouveauté paraît pour la première fois. Le moment de la première parution d'un livre est donc retenu comme sa date de parution.

2. Le terme *parution* désigne également, par métonymie, un livre qui paraît.

3. Le terme *mise en vente* désigne également, par métonymie, l'action d'un distributeur qui rend un livre disponible.

123. **parution (2)** n. f.
release

Livre qui paraît.

Notes — 1. Le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît. C'est ainsi qu'on dira, par exemple, *les parutions d'octobre* ou *les parutions de 2004*.

2. Il ne faut pas confondre les termes *parution* et *publication*. En effet, le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît, tandis que le terme *publication* désigne tout document édité en multiples exemplaires, qui est destiné à être rendu public.

3. Il ne faut pas confondre les termes *parution* et *nouveauté*. En effet, le terme *parution* désigne tout livre qui paraît, tandis que le terme *nouveauté* ne désigne qu'un livre qui paraît pour la première fois dans sa forme actuelle. Les inédits et les rééditions sont des nouveautés, qu'on désigne également par le terme *nouvelles parutions*.

4. Le terme *parution* désigne également, par métonymie, le moment où un livre paraît.

124. **pas du fonds** loc.
not our publication
 Abréviation :
NOP

Se dit d'un livre pour lequel un distributeur ne détient pas les droits de vente.

Note — Les termes à *paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds* sont employés pour désigner le statut d'un livre chez un distributeur.

125. **plat** n. m.

side

Synonyme :

cover board

Chaque partie mobile de la couverture d'un livre.

Notes — 1. La couverture d'un livre relié, qu'on désigne par le terme *reliure*, est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage. La couverture d'un livre broché est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort, qui peut être pelliculée ou non, et est habituellement collée directement sur le dos du livre. Le terme *plat* désigne chaque partie mobile de la couverture d'un livre, peu importe qu'il s'agisse d'un livre relié ou d'un livre broché.

2. Le terme *plat* relève du domaine de l'imprimerie.

3. On distingue les termes *plat recto* et *plat verso*.

4. La face intérieure d'un plat est appelée *contreplat*.

126. **plat recto** n. m.

Synonymes :

plat de dessus n. m.;

plat dessus n. m.;

plat supérieur n. m.;

premier plat n. m.

front cover

Synonymes :

obverse cover;

front board;

upper board;

upper cover

(Figure 1.)

Plat qui constitue le dessus d'un livre.

Notes — 1. Le terme *plat recto* s'oppose au terme *plat verso* qui désigne le plat du dessous d'un livre.

2. Les termes *plat I* et *plat II*, dont l'emploi est rare, relèvent du domaine de l'imprimerie et désignent respectivement les faces extérieure et intérieure du plat recto. Ils correspondent aux termes *première de couverture* et *deuxième de couverture* qui relèvent du domaine de l'édition.

127. **plat verso** n. m.

Synonymes :

plat de dessous n. m.;

plat dessous n. m.;

plat inférieur n. m.;

second plat n. m.

back cover

Synonymes :

back board;

lower board;

lower cover;

reverse cover

(Figure 1.)

Plat qui constitue le dessous d'un livre.

Notes — 1. Le terme *plat verso* s'oppose au terme *plat recto* qui désigne le plat du dessus d'un livre.

2. Les termes *plat III* et *plat IV*, dont l'emploi est rare, relèvent du domaine de l'imprimerie et désignent respectivement les faces intérieure et extérieure du plat verso. Ils correspondent aux termes *troisième de couverture* et *quatrième de couverture* qui relèvent du domaine de l'édition.

128. **pointage** n. m.

Terme à éviter :

checking

checking

Synonyme :

stock check

Opération qui consiste à vérifier et à contrôler les éléments d'une liste au moyen d'un point ou de toute autre marque.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, un pointage peut être utilisé par un représentant ou un client pour établir

l'état d'un stock et faire ressortir les exemplaires qui manquent. Il s'applique généralement à un ensemble de livres qui pourraient, par exemple, faire partie d'une collection d'éditeur, d'une consignation ou d'un dépôt. Il est généralement suivi d'un réassortiment.

2. Le terme *checking* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement le terme *pointage*.

129. **prénnoté** n. m.

Modification ponctuelle d'un office dans laquelle les quantités livrées sont différentes de celles prévues dans les cases d'une grille d'office.

Notes — 1. Un prénnoté modifie les quantités livrées, généralement en fonction du potentiel de vente des livres, mais il ne modifie pas les quantités inscrites aux cases de la grille d'office.

2. Un prénnoté se fait d'un commun accord entre un client et un diffuseur selon des conditions qui peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Il peut être nécessaire, par exemple, lorsqu'on anticipe des ventes plus élevées que celles généralement prévues pour un type de livres.

3. Il ne faut pas confondre les termes *prénnoté* et *complément d'office*. En effet, un prénnoté modifie l'office avant son envoi, tandis qu'un complément d'office le modifie après.

4. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du

Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

130. **prénoter** v.

Modifier ponctuellement un office en livrant des quantités différentes de celles prévues dans les cases d'une grille d'office.

Notes — 1. L'action de prénoter a un effet sur les quantités livrées, généralement en fonction du potentiel de vente des livres, mais elle ne modifie pas les quantités inscrites aux cases de la grille d'office.

2. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

131. **présentoir** n. m.

Synonyme :

meuble de présentation n. m.

merchandiser

Synonymes :

display;

display unit;

display shelf

Matériel de présentation qui sert à exposer ou à contenir un produit et qui peut être utilisé comme support publicitaire.

Notes — 1. Il existe différents types de présentoirs, comme les présentoirs au sol ou les présentoirs de comptoir, qui peuvent être temporaires (généralement en carton ou en plastique) ou permanents (généralement en bois ou en métal).

2. Un présentoir peut être livré à plat ou déjà assemblé, auquel cas il peut être vide ou rempli de produits prêts pour la vente.

132. **présentoir de comptoir** n. m.

counter display

Synonymes :

counterpack;

counter rack

Présentoir d'encombrement réduit qui est généralement placé sur un comptoir.

Note — Un présentoir de comptoir peut contenir plusieurs articles différents ou plusieurs exemplaires d'un même article.

133. **promotion** n. f.
promotion

Ensemble des moyens qui sont mis en œuvre pour promouvoir un bien, un service ou un événement.

Note — Dans le domaine du livre, une promotion peut être effectuée par un éditeur, un diffuseur, un libraire ou le promoteur d'un événement. Elle peut s'appliquer, entre autres, à un livre, à une collection d'éditeur, à un auteur ou à un événement littéraire, thématique ou saisonnier. Elle peut inclure, par exemple, des séances de dédicace, un support médiatique, du matériel de promotion, de la publicité sur le lieu de vente (PLV) ou des conditions commerciales particulières (remises et délais de paiement supplémentaires, droits de retour, paiement de frais de port, etc.).

134. **publication** n. f.
publication
Synonyme :
issue

Document qui est généralement édité en multiples exemplaires et destiné à être rendu public.

Notes — 1. Une publication peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

2. Le terme *publication* désigne également l'action de publier.

3. Il ne faut pas confondre les termes *publication* et *parution*. En effet, le terme *publication* désigne tout document édité en multiples exemplaires et destiné à être rendu public, tandis que le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît.

4. Les termes *publication*, *ouvrage* et *volume* sont souvent employés comme synonymes de *livre* bien que chacun recouvre des notions légèrement différentes.

135. **publication en série** n. f.
serial
Synonyme :
serial publication

Publication qui est éditée à intervalles variables ou périodiques, en parties successives qui portent généralement une mention chronologique ou numérique, qui sont regroupées sous un titre commun, et dont le nombre n'est pas prédéterminé.

Notes — 1. Une publication en série peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

2. Les publications en série comprennent notamment les périodiques, les publications annuelles, les annuaires et les collections. Elles peuvent être éditées en numéros, en volumes ou en fascicules.

3. Les publications en série sont identifiées par un numéro international normalisé des publications en série (ISSN), qui est l'équivalent du numéro international normalisé du livre (ISBN) pour les livres.

136. **publicité à frais partagés** n. f.

Synonymes :

publicité en coopération n. f.;

publicité coopérative n. f.;

publicité collective à frais

partagés n. f.;

publicité coopérative verticale
n. f.

Quasi-synonyme :

publicité coop n. f.

cooperative advertising

Variante graphique :

co-operative advertising

Synonymes :

coop advertising;

co-op advertising;

vertical cooperative
advertising;

vertical advertising;

joint advertising;

collective advertising

Publicité qui est effectuée par un intermédiaire pour le compte d'un fabricant, ou par un fournisseur pour le compte d'un détaillant, et pour laquelle les deux parties se divisent les frais et les obligations.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, la publicité à frais partagés est généralement conclue entre un diffuseur et un client.

2. L'abréviation *coop* semble relever de la langue familière, et, par conséquent, il en va de même pour le terme *publicité coop*.

137. **publicité sur le lieu de vente** n. f.

Abréviation :

PLV n. f.

point-of-purchase advertising

Abréviation :

POPA

Synonymes :

POP advertising;

point-of-sale advertising;

POS advertising;

place-based media

Ensemble des moyens publicitaires qui sont mis en œuvre afin d'optimiser la présentation de produits à l'intérieur d'un lieu de vente.

Notes — 1. La publicité sur le lieu de vente peut se faire à l'aide d'affiches ou d'affichettes, d'animations, d'arrêts de pile, de présentoirs, de sabots, de pancartes, etc.

2. Le matériel de promotion qui est utilisé sur un lieu de vente peut aussi être considéré comme de la publicité sur le lieu de vente.

3. Dans le domaine du livre, la publicité sur le lieu de vente est généralement produite et offerte gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.

Q

138. **quatrième de couverture** n. f.

Quasi-synonyme :

plat IV n. m.

outside back cover

Abréviation :

OBC

Synonyme :

fourth cover

Surface extérieure de la partie de la couverture qui constitue le dessous d'une publication.

Notes — 1. La quatrième de couverture d'un livre peut présenter de l'information technique (code à barres, numéro international normalisé du livre [ISBN]) ou publicitaire (résumé du livre, courte biographie de l'auteur).

2. Le terme *quatrième de couverture* relève du domaine de l'édition et correspond au terme *plat IV*, dont l'emploi est rare et qui relève du domaine de l'imprimerie.

R

139. **rappel** n. m.

recall

Synonyme :

callback

Avis transmis par un fabricant aux acheteurs d'un produit, qui les informe de la possibilité que ce produit comporte un ou plusieurs défauts de fabrication et qui leur offre de le réparer ou de le remplacer.

Note — Dans le domaine du livre, un **rappel** peut être nécessaire lorsqu'un livre est défectueux. Par ailleurs, il peut aussi découler, entre autres, d'un arrêt de commercialisation, d'un changement de distributeur ou de la parution d'une publication annuelle. Il est généralement exécuté par un distributeur au nom d'un éditeur ou d'un diffuseur.

140. **réassortiment** n. m.

Synonyme :

réassort n. m.

restocking

Synonyme :

replenishment

Action de reconstituer un assortiment en commandant certains produits qui ne s'y trouvent plus en quantité suffisante.

Note — Le terme *réassortiment* peut également désigner le résultat de cette action.

141. **réédition** n. f.

Synonyme :

nouvelle édition n. f.

reissue

Synonymes :

new edition;

republication

Édition qui comporte une ou des modifications majeures par rapport à l'édition précédente.

Notes — 1. Une réédition peut, par exemple, comporter des ajouts de contenu ou être présentée dans un nouveau format.

2. Une réédition peut aussi comprendre des modifications mineures (d'ordre orthographique ou typographique).

3. Une réédition devrait toujours comporter un nouveau numéro international normalisé du livre (ISBN).

4. Lorsqu'on parle, par exemple, de *deuxième édition d'un livre*, il s'agit en fait d'une réédition de ce livre.

5. Le terme *réédition* peut également désigner l'action de rééditer ou un livre réédité.

6. Il ne faut pas confondre les termes *réédition* et *réimpression*. En effet, une réédition comporte nécessairement une ou des modifications majeures alors qu'une réimpression peut comporter une ou des modifications mineures.

142. **réimpression** n. f.

Synonymes :

nouveau tirage n. m.;

nouvelle impression n. f.;

retirage n. m.

reprint

Synonymes :

réimpression;

new impression

Tirage qui peut comporter des modifications mineures par rapport au tirage précédent.

Notes — 1. Une réimpression comprend généralement des corrections d'ordre orthographique ou typographique.

2. Une réimpression n'implique pas de changement du numéro international normalisé du livre (ISBN).

3. Le terme *réimpression* peut également désigner l'action de réimprimer ou un livre réimprimé.

4. Il ne faut pas confondre les termes *réimpression* et *réédition*. En effet, une réimpression peut comporter une ou des modifications mineures alors qu'une réédition comporte nécessairement une ou des modifications majeures.

143. **reliure (1)** n. f.

binding

Synonyme :

bookbinding

Technique de finition d'ouvrages imprimés, qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

Notes — 1. La reliure peut comporter, entre autres, des opérations de pliage, d'assemblage, de collationnement,

d'arrondissure du dos, de mise en presse et de pose d'une couverture.

2. Le brochage constitue une forme particulière de reliure. Il est caractérisé, entre autres, par le fait qu'une couverture constituée d'une seule pièce de papier fort est collée directement sur le dos du livre.

3. Le terme *reliure* désigne également la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié.

144. **reliure (2)** n. f.
binding

Couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié.

Notes — 1. Une reliure est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

2. Il existe divers types de reliures, comme la reliure toile, la reliure souple ou la reliure mains libres.

3. Le terme *reliure* désigne également la technique de finition d'ouvrages imprimés, qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

4. Le terme *reliure souple* désigne une reliure qui est constituée de carton peu rigide.

5. Il ne faut pas confondre les termes *reliure* et *couverture*. En effet, le terme *reliure* désigne spécifiquement la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié, tandis que le terme *couverture*

désigne, de façon générale, la partie extérieure d'un livre qui sert à protéger le corps d'ouvrage. Une reliure constitue donc un type particulier de couverture.

145. **remise** n. f.
discount

Réduction, en pourcentage, qui est calculée à partir du prix de vente conseillé d'un bien ou d'un service afin d'en déterminer le prix de vente net qu'un fournisseur consent à un client.

Note — Le terme *remise sur quantité* désigne plus spécifiquement une remise consentie en raison de la quantité importante de produits achetés.

146. **remise à l'office** n. f.

Fait de procéder de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes — 1. Une remise à l'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

2. Un livre qui bénéficie d'une remise à l'office n'est généralement envoyé par l'office qu'à la suite d'un prénoté.

3. Lorsqu'une réédition est commercialisée à travers le système de l'office pour la première fois, il s'agit d'une mise à l'office et non d'une remise à l'office.

4. Lorsqu'on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office pour la première fois, il convient d'utiliser le terme plus précis de *mise à l'office*.

5. L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés, qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office. Il est très peu utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada, où il s'applique d'ailleurs exclusivement aux nouveautés. Il n'existe donc pas de termes anglais qui désignent les notions de « complément d'office », de « date de mise à l'office », de « date de remise à l'office », de « mise à l'office », de « prénoté », de « prénoter » et de « remise à l'office ».

147. **représentant de commerce** n. m.

Féminin :

représentante de commerce
n. f.

Synonymes :

représentant n. m.;
représentante n. f.;
représentant commercial
n. m.;
représentante commerciale
n. f.;
agent commercial n. m.;
agente commerciale n. f.;
commercial n. m.;
commerciale n. f.

Terme à éviter :

représentant des ventes;
représentante des ventes

sales representative

Synonyme :

sales rep

Personne dont le rôle est de provoquer ou de recueillir des commandes de biens ou de services au nom et pour le compte d'un ou de plusieurs employeurs.

Notes — 1. Le représentant de commerce d'un éditeur ou d'un diffuseur de livres a pour tâches, par exemple, de présenter des nouveautés, d'établir les grilles d'office en collaboration avec les clients, de prendre des commandes de prénotés, de faire des pointages, de proposer des promotions aux clients et d'organiser des séances de dédicace. Il agit, en fait, à titre d'intermédiaire entre les clients et l'éditeur ou le diffuseur qu'il représente.

2. Le terme *représentant des ventes* constitue un calque de l'anglais *sales representative* qui concurrence inutilement les termes français en usage.

148. **réseau de grande diffusion** n. m.

Synonymes :

réseau grande diffusion n. m.;

grande diffusion n. f.

mass channel

Réseau commercial qui regroupe tous les clients pour lesquels la vente de livres est accessoire et auxquels sont offerts des services et des conditions de vente différents de ceux qui sont offerts aux clients du réseau des librairies.

Notes — 1. Un réseau de grande diffusion dessert généralement des pharmacies, des tabagies, des épiceries, des jardinerie, des grandes surfaces ou tout autre établissement susceptible de vendre des livres.

2. Les services et les conditions de vente qui sont offerts dans un réseau de grande diffusion varient d'un distributeur à l'autre.

149. **retour** n. m.

Synonymes :

rendu sur achats n. m.;

rendu n. m.;

retour de la marchandise

n. m.;

retour sur achats n. m.;

retour sur achat n. m.

return

Synonyme :

purchase return

Marchandise qui est retournée par un client à un fournisseur ou à un détaillant, selon des modalités établies par le vendeur.

Notes — 1. Une marchandise peut être retournée pour diverses raisons. En effet, un client peut, par exemple,

retourner à un fournisseur une marchandise qui n'est pas conforme à une commande, qui est défectueuse, qui a été endommagée pendant le transport ou qui n'a pas été vendue. Il peut aussi, entre autres, retourner à un détaillant une marchandise parce qu'elle est défectueuse ou parce qu'il a commis une erreur dans le choix de cette marchandise (taille, couleur, etc.).

2. Le vendeur détermine les conditions d'acceptation du retour. Il peut, par exemple, choisir d'accorder au client un échange, un remboursement ou une note de crédit. De plus, en général, la marchandise doit avoir été achetée depuis une période limitée, et le client doit fournir une preuve d'achat.

3. Dans le domaine du livre, un client peut généralement retourner certains invendus à un distributeur, contre une note de crédit, dans les délais consentis ou suite à une autorisation spéciale. C'est le cas, entre autres, des livres défectueux et de ceux obtenus dans le cadre d'une consignation, d'un dépôt, d'une mise en place, d'un office ou de certaines promotions.

4. Les termes français *retour*, *retour sur achats* (ou *retour sur achat*), *rendu*, *rendu sur achats* et *retour de la marchandise*, de même que les termes anglais *return* et *purchase return*, sont souvent utilisés au pluriel.

150. **rupture de stock** n. f.

Synonymes :

pénurie de stock n. f.;

épuisement de stock n. m.;

rupture des stocks n. f.

out of stock

Variante graphique :

out-of-stock

Synonymes :

stock-out;

stock outage;

inventory shortage

Situation dans laquelle un stock physique est temporairement épuisé, ce qui peut nuire au fonctionnement normal d'une entreprise.

Notes — 1. Les articles qui font défaut pour exécuter entièrement une commande portent le nom de *manquants*.

2. Dans le domaine du livre, on dira d'un ouvrage en rupture de stock qu'il est *manquant*. Le terme *épuisé* est réservé à un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués et pour lequel l'éditeur ne prévoit pas de réimpression ni de réédition.

S

151. **sabot** n. m.

counter display

Synonyme :

counterpack

Présentoir de comptoir dont la forme rappelle celle d'un sabot et qui contient généralement plusieurs exemplaires d'un même article.

152. **série** n. f.

set

Publication qui est éditée en plusieurs volumes.

Notes — 1. Les volumes d'une série peuvent être numérotés de différentes façons. En effet, ils peuvent porter un numéro qui est propre à leur série ou, si cette série fait partie d'une collection d'éditeur, ils peuvent porter la numérotation propre à cette collection.

2. Plusieurs séries peuvent être nommées d'après le nombre de volumes qu'elles comportent. Par exemple, une série qui comporte trois volumes est appelée *trilogie*, une série qui en comporte quatre est appelée *tétralogie* et une série qui en comporte cinq est appelée *pentalogie*.

153. **service à la clientèle (1)** n. m.
customer service

Ensemble des avantages qui sont mis à la disposition des clients par une entreprise ou toute autre organisation, avant, pendant et après l'achat, généralement gratuitement et en complément des produits offerts.

Notes — 1. Le service à la clientèle inclut tous les éléments, tangibles et intangibles, qui sont susceptibles de faciliter le processus d'achat et qui permettent aux clients de bénéficier avantageusement des produits. Il peut comprendre, entre autres, du matériel de promotion, de la publicité sur le lieu de vente, des services de renseignements (sur des produits, des événements ou des promotions), de commandes ou de réclamations.

2. À l'intérieur du service à la clientèle, on peut distinguer le service avant-vente, le service après-vente et les services auxiliaires.

3. Le terme *service à la clientèle* désigne également, par métonymie, le service dont la fonction est d'offrir ces avantages. Par ailleurs, dans un sens plus restreint, il est parfois considéré comme synonyme de *service après-vente*.

154. **service à la clientèle (2)** n. m.
Synonymes :

service clientèle n. m.;
service aux consommateurs
n. m.;
service consommateurs n. m.;
service au consommateur n. m.;
service consommateur n. m.;
**service de relation avec la
clientèle** n. m.

customer service department

Variante graphique :

customer-service department

Synonyme :

customer department

Service dont la fonction est d'offrir un ensemble d'avantages aux clients d'une entreprise ou de toute autre organisation, généralement gratuitement et en complément des produits offerts.

Notes — 1. Le service à la clientèle peut, entre autres, traiter des demandes de renseignements, fournir de l'information sur des événements ou des promotions, offrir du matériel de promotion ou de la publicité sur le lieu de vente (PLV), prendre des commandes ou recevoir des réclamations. Certaines de ces activités peuvent par ailleurs être assignées à des services distincts, par exemple un service des commandes ou un service des réclamations.

2. Le terme *service à la clientèle* désigne également, par métonymie, l'ensemble des avantages qui sont mis à la disposition des clients par une entreprise ou toute autre organisation, généralement gratuitement et en complément des produits offerts. Par ailleurs, dans un sens plus restreint, il est parfois considéré comme synonyme de *service après-vente*.

155. **service de l'expédition** n. m.

Synonymes :

service des expéditions n. m.;

service expédition n. m.

shipping department

Service dont la fonction est de transférer des marchandises vers un destinataire qui en a préalablement passé une commande.

Note — Le service de l'expédition est responsable de diverses étapes qui précèdent l'expédition proprement dite, dont, entre autres, la vérification des marchandises à expédier, leur emballage et l'identification des colis.

156. **service de la comptabilité** n. m.

Synonymes :

service de comptabilité n. m.;

service comptabilité n. m.;

service comptable n. m.;

services comptables n. m. pl.;

comptabilité n. f.

accounting department

Synonyme :

accounts department

Service dont la fonction est de tenir les comptes d'une entreprise ou de toute autre organisation et d'en établir les états financiers annuels.

157. **service de presse (2)** n. m.

press department

Synonyme :

press relations department

Service dont la fonction est d'assurer les relations avec les médias.

Notes — 1. Dans le domaine du livre, les diffuseurs, de même que certains

éditeurs, possèdent généralement un service de presse.

2. Le terme *service de presse* désigne également l'envoi d'une publication aux journalistes; il est aussi utilisé, par métonymie, pour désigner un exemplaire de presse.

158. **service des commandes** n. m.

order department

Synonymes :

orders department;

order desk

Service dont la fonction est de recevoir, saisir et traiter les commandes des clients.

Notes — 1. Le service des commandes peut aussi fournir divers renseignements sur les produits offerts.

2. Le service des commandes constitue une partie des services à la clientèle.

159. **service des réclamations** n. m.

Synonyme :

service des plaintes n. m.

claims department

Synonymes :

complaints department;

complaint department;

complaints office

Service dont la fonction est de recevoir et de traiter les demandes de vérification et les plaintes de la clientèle.

Notes — 1. Le service des réclamations constitue une partie des services à la clientèle.

2. Dans le domaine du livre, le service des réclamations d'un diffuseur traite

les réclamations liées aux conditions commerciales, par exemple les délais de paiement, tandis que le service des réclamations d'un distributeur traite les réclamations liées aux aspects logistiques, par exemple les demandes d'annulation de notés. Le service des réclamations d'un diffuseur-distributeur traite les réclamations liées tant aux conditions commerciales qu'aux aspects logistiques.

160. statut du livre n. m.

Synonyme :

statut n. m.

Terme à éviter :

statut du distributeur

book status

Synonyme :

status

État de la disponibilité d'un livre qu'un distributeur met en vente.

Notes — 1. Le terme *statut du distributeur* est impropre dans ce contexte, puisque le terme *statut* ne s'applique pas à un distributeur, mais bien aux livres que ce dernier met en vente.

2. Les termes à paraître, disponible, en réimpression, épuisé, manquant, non disponible et pas du fonds sont employés pour désigner différents statuts d'un livre chez un distributeur. Ces termes, ainsi que les codes qui y correspondent, font partie des éléments de communication entre les distributeurs et leurs clients, qui ont été normalisés par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF), et sont utilisés par tous ses membres.

161. succès de librairie n. m.

Synonymes :

livre à succès n. m.;

ouvrage à succès n. m.

Quasi-synonyme :

livre à gros tirage n. m.

Terme non retenu :

best-seller

Termes à éviter :

meilleur vendeur;

bon vendeur

best seller

Variantes graphiques :

bestseller;

best-seller

Livre qui s'est vendu en de très nombreux exemplaires.

Notes — 1. Un succès de librairie est forcément un livre à gros tirage, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Même si beaucoup d'exemplaires d'un livre ont été imprimés, seulement quelques-uns peuvent avoir été vendus.

2. Le terme *succès de librairie* ne tient pas compte du fait que les exemplaires peuvent avoir été vendus en librairie ou dans tout autre lieu de vente.

3. Au pluriel, le terme *succès de librairie* demeure invariable.

4. Bien qu'il soit d'un usage généralisé en français depuis plusieurs années, le terme *best-seller*, emprunté à l'anglais, n'a pas été retenu. Le terme *succès de librairie* est recommandé pour remplacer cet emprunt qui s'adapte mal au système phonétique du français.

5. Les termes *meilleur vendeur* et *bon vendeur* constituent des calques de l'anglais *best seller* qui concurrencent inutilement le terme *succès de librairie*.

6. Il ne faut pas confondre les termes *succès de librairie*, *livre culte* et *livre phare*. En effet, un succès de librairie

est un livre qui s'est vendu en de très nombreux exemplaires, un livre culte a marqué une catégorie de la population et fait l'objet d'une admiration fervente de sa part, et un livre phare possède un rayonnement considérable en raison de son caractère représentatif d'une époque, d'un genre ou d'une tendance. Il faut cependant noter qu'un même livre peut être à la fois un succès de librairie, un livre culte et un livre phare.

T

162. **tablette n. f.**
tabulated statement

Coefficient multiplicateur qui est appliqué au prix de vente d'un livre dans sa monnaie d'origine et qui permet de fixer le prix de vente maximal de ce livre en monnaie canadienne.

Notes — 1. La tablette tient compte des frais imputables à l'importation des livres.

2. La tablette est déterminée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente. Elle s'applique aux taux de conversion des monnaies étrangères qui sont publiés par la Banque de Montréal.

163. **tirage** n. m.

Synonyme :

impression n. f.

print run

Variante graphique :

prinrun

Synonyme :

printing

Ensemble des exemplaires d'une publication qui sont imprimés en une seule fois avec une même composition typographique ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.

Note — Il ne faut pas confondre les termes *tirage* et *édition*. En effet, un tirage est constitué de plusieurs exemplaires imprimés simultanément alors qu'une édition est constituée d'un ou de plusieurs tirages successifs.

164. **tome** n. m.

part

Division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu, qui est généralement déterminée par l'auteur ou par l'éditeur, et qui constitue une unité intellectuelle.

Note — Il ne faut pas confondre les termes *tome* et *volume*. En effet, un tome est une division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu et qui constitue une unité intellectuelle, tandis qu'un volume est une division d'un ouvrage qui constitue un livre, c'est-à-dire une unité physique. La division d'un ouvrage en tomes ne correspond donc pas toujours à sa division en volumes : un ouvrage qui comporte deux tomes peut être publié en un seul volume, et, à l'inverse, un ouvrage qui n'est pas divisé en tomes

peut être publié en plusieurs volumes. Cependant, dans l'usage, les termes *tome* et *volume* sont souvent confondus : leur emploi peut varier d'un éditeur à l'autre, voire d'une édition à l'autre pour un même ouvrage.

165. **tranche** n. f.

edge

Partie rognée des feuillets d'un livre.

Notes — 1. On distingue la tranche de gouttière, la tranche de queue et la tranche de tête.

2. Le terme *rogner* signifie « couper le bord des feuillets du corps d'ouvrage d'un livre à relier ou le bord des feuillets et de la couverture d'un livre broché, afin d'égaliser la surface des tranches ».

166. **tranche de gouttière** n. f.

Synonyme :

gouttière n. f.

foreedge

Variante graphique :

fore-edge

Synonyme :

front edge

(Figure 2.)

Tranche qui est constituée par la partie latérale des feuillets d'un livre, et qui est opposée au dos.

Note — On distingue la tranche de gouttière, la tranche de queue et la tranche de tête.

167. **tranche de queue** n. f.

Synonymes :

queue n. f.;

tranche de pied n. f.;

tranche inférieure n. f.

tail edge

Synonymes :

bottom;

bottom edge;

foot;

lower edge;

tail

(Figure 2.)

Tranche qui est constituée par la partie inférieure des feuillets d'un livre.

Note — On distingue la tranche de gouttière, la tranche de queue et la tranche de tête.

168. **tranche de tête** n. f.

Synonymes :

tête n. f.;

tranche supérieure n. f.

top edge

Synonymes :

head;

top

(Figure 2.)

Tranche qui est constituée par la partie supérieure des feuillets d'un livre.

Note — On distingue la tranche de gouttière, la tranche de queue et la tranche de tête.

169. **trilogie** n. f.

trilogy

Série de trois volumes qui constituent une œuvre littéraire.

Note — Plusieurs séries peuvent être nommées d'après le nombre de volumes qu'elles comportent. Par exemple, une série qui comporte trois volumes est appelée *trilogie*, une série qui en comporte quatre est appelée *tétralogie* et une série qui en comporte cinq est appelée *pentalogie*.

170. **triptyque** n. m.

trptych

Synonyme :

3-panel window display

Panneau publicitaire qui est constitué de trois volets articulés.

V

171. **vente par correspondance** n. f.

Abréviation :

VPC n. f.

Synonyme :

vente par catalogue n. f.

mail order selling

Variante graphique :

mail-order selling

Synonymes :

mail order retailing;

mail-order retailing;

mail-order sale;

mail-order sales;

mail order;

catalogue selling

Méthode de vente dans laquelle toutes les opérations s'effectuent à distance, à partir de publicité directe.

Notes — 1. Dans la vente par correspondance, les offres peuvent être faites, par exemple, au moyen de catalogues, de prospectus ou de publipostage (sur supports physiques, électroniques ou virtuels), et les commandes peuvent être soumises, entre autres, par téléphone, par courrier ou par Internet. La livraison des marchandises s'effectue généralement par la poste ou par messagerie.

2. Pour certains auteurs, la vente par correspondance est une forme de vente à distance qui s'effectue par publicité directe, et dont la vente par catalogue n'est qu'un exemple.

172. **volume** n. m.

volume

Division d'un ouvrage qui constitue un livre.

Notes — 1. Il ne faut pas confondre les termes *volume* et *tome*. En effet, un volume est une division d'un ouvrage qui constitue un livre, c'est-à-dire une unité physique, tandis qu'un tome est une division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu et qui constitue une unité intellectuelle. La division d'un ouvrage en tomes ne correspond donc pas toujours à sa division en volumes : un ouvrage qui comporte deux tomes peut être publié en un seul volume, et, à l'inverse, un ouvrage qui n'est pas divisé en tomes peut être publié en plusieurs volumes. Cependant, dans l'usage, les termes *tome* et *volume* sont souvent confondus : leur emploi peut varier d'un éditeur à l'autre, voire d'une édition à l'autre pour un même ouvrage.

2. Le terme *volume* peut aussi, dans un sens général, être employé comme synonyme de *livre*.

Illustrations de parties du livre

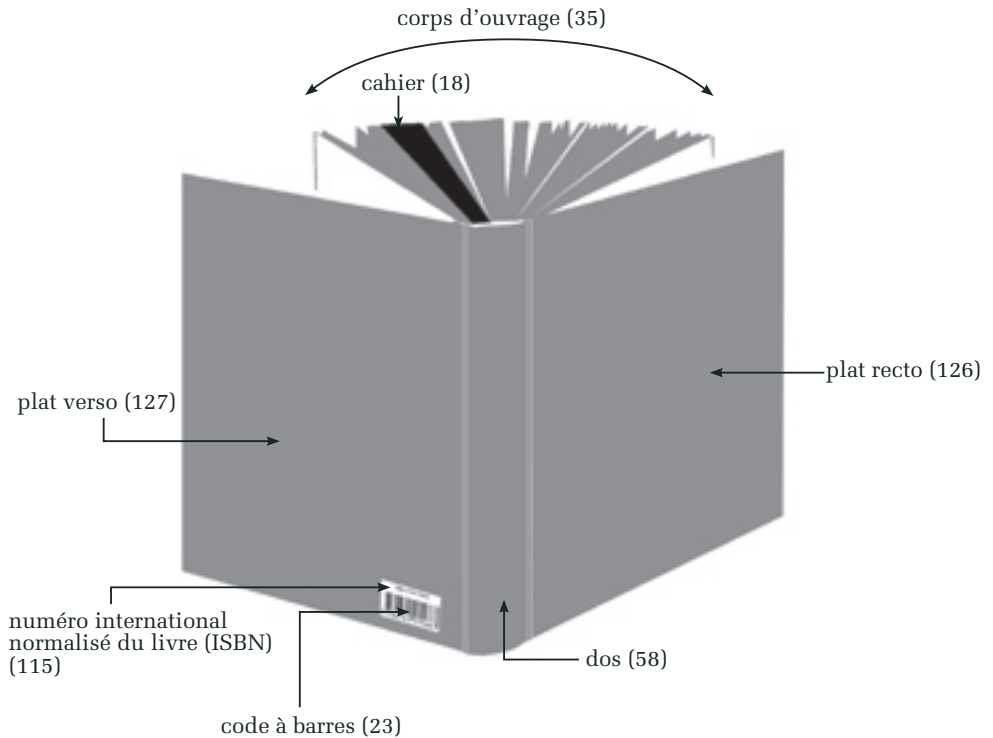


Figure 1

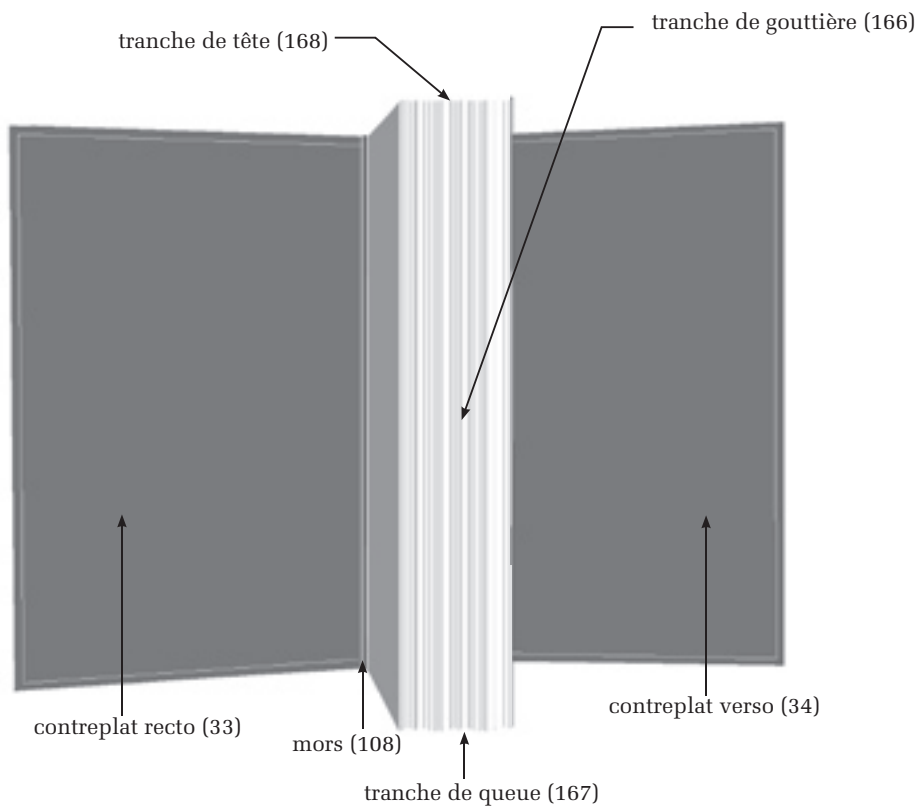


Figure 2

Liste de sigles couramment employés dans le domaine de la diffusion et de la distribution du livre

ACP Association of Canadian Publishers	BNQ Bibliothèque nationale du Québec
ADELf Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française	BTLF Banque de titres en langue française
AECB = AELC Association for the Export of Canadian Books = Association pour l'exportation du livre canadien	CBA Canadian Booksellers Association
AELC = AECB Association pour l'exportation du livre canadien = Association for the Export of Canadian Books	FCQMS Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire
AFNIL Agence francophone pour la numérotation internationale du livre	FQA Fondation pour l'alphabétisation
ALQ Association des libraires du Québec	MCC Ministère de la Culture et des Communications (Québec)
ANEL Association nationale des éditeurs de livres	MEQ Ministère de l'Éducation du Québec
AQSL Association québécoise des salons du livre	PADIÉ Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
BNC Bibliothèque nationale du Canada	SODEC Société de développement des entreprises culturelles
	UNEQ Union des écrivaines et écrivains québécois

Bibliographie

- ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Vocabulaire de la documentation*, 2^e éd., Paris, Afnor, 1987, 159 p. (Collection Les dossiers de la normalisation).
- BERTHELOT, Jacques. *Lexique de l'édition et des techniques éditoriales*, Paris, Hachette, 1992, 176 p. (Collection Lexitec).
- DANCETTE, Jeanne, et Christophe RÉTHORÉ. *Dictionnaire analytique de la distribution = Analytical Dictionary of Retailing*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2000, 368 p.
- DUBUC, Robert. *Vocabulaire bilingue de la publicité : anglais-français, français-anglais*, Longueuil, Linguatex, 1991, 291 p.
- LOUBIER, Christiane. *Vocabulaire de l'édition et de la reliure*, Québec, Les Publications du Québec, 1987, 54 p. (Cahiers de l'Office de la langue française. Terminologie technique et industrielle).
- LUSSIER, Charles. *Petit vocabulaire de l'imprimerie*, Montréal, Office de la langue française, 1996, 39 p.
- PRYTHERCH, Ray. *Harrod's Librarians' Glossary and Reference Book: A Directory of Over 9,600 Terms, Organizations, Projects and Acronyms in the Areas of Information Management, Library Science, Publishing and Archive Management*, 9th Ed., Aldershot, Gower, 2000, 787 p.
- SALINIÉ, Frances, et Souad HUBERT. *Glossaire bilingue en bibliothéconomie et science de l'information : anglais-français, français-anglais = Bilingual Glossary of Terms in Librarianship and Information Science: English-French, French-English*, London, Library Services, 1990, 372 p.
- SCHUWER, Philippe. *Dictionnaire bilingue de l'édition : français-anglais = Bilingual Dictionary of Book Publishing: English-French*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, 451 p.

Webographie

ACADÉMIE DES SCIENCES COMMERCIALES. *Le dictionnaire commercial*.
[<http://www.dictionnaire-commercial.com/>]

AMERICAN MARKETING ASSOCIATION. *Dictionary of Marketing Terms*.
[<http://www.marketingpower.com/mg-dictionary.php?>]

ANTIQUARIAN BOOKSELLERS' ASSOCIATION OF AMERICA. *Glossary of terms*.
[<http://abaa.org/index.html>]

ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE. *Guide de normalisation des communications entre distributeurs et libraires*.
[<http://www.adelf.qc.ca/Publications/communication.html>]

ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE. *Guide des us et coutumes de la diffusion et de la distribution du livre*.
[<http://www.adelf.qc.ca/Publications/coutumes.html>]

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *État des lieux du livre et des bibliothèques*.
[http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/etat_livre.htm]

LES AMIS DE LA RELIURE D'ART DU CANADA. *Vocabulaire bilingue de la reliure : français-anglais, anglais-français*.
[http://www.aracanada.org/references_glossaire_fr.html]

LIBRARIES UNLIMITED. *ODLIS: Online Dictionary for Library and Information Science*.
[<http://lu.com/odlis/>]

QUÉBEC. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre : LRQ, chapitre D-8.1, à jour au 1^{er} mars 2005*.
[<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#>]

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC).
Les chiffres des mots : portrait économique du livre au Québec.
[http://www.sodec.gouv.qc.ca/etudes/f_etudes.htm]

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC).
Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre.
[http://www.sodec.gouv.qc.ca/etudes/f_etudes.htm]

Index des termes français

A

à paraître, 1
abîmé, 2
accréditation, 7
accrédité, 6
acheteur, (22)
achevé d'imprimer, 3
affiche, 4
affiche promotionnelle, 5
affiche publicitaire, 5
agent commercial, 147
agente commerciale, 147
agréé, 6
agrément, 7
arrêt de commercialisation, 8
arrêt de pile, 9
arrêt de vente, 8
assortiment, 77
attaché de presse, 10
attachée de presse, 10
avis de copyright, 104
avis de droit d'auteur, 104
avis du copyright, 104
avis du droit d'auteur, 104
avoir, 112

B

bande publicitaire, 11
bandeau, 11
bavard, 12
best-seller, 161
bon de commande, 13
bon de livraison, 14
bon de pointage, 95

bon vendeur, 161
bordereau d'envoi, 14
bordereau d'expédition, 15
bordereau de colisage, 15
bordereau de livraison, 14
bout d'allée, 16
brochage, 17
bulletin de commande, 13
bulletin de livraison, 14

C

cahier, 18
case, 19
catalogue, 20
catalogue commercial, 20
catalogue de vente, 20
catégorie d'office, 19
chaîne de librairies, 21
check list, 95
checking, 128
client, 22
cliente, 22
code à barres, 23
code à bâtonnets, 23
code d'ISBN, 115
code d'ISSN, 114
code distributeur, 24
code du distributeur, 24
code ISBN, 115
code ISSN, 114
code zébré, 23
code-barres, 23
coffret, 25
coffret de livres, 25
colis, 26
colisage, 15

collection, 27
collection d'éditeur, 27
collection de bibliothèque, (27)
collection éditoriale, 27
collectivité, 28
commande, 13
commercial, 147
commerciale, 147
complément d'office, 29, 30
comptabilité, 156
consignation, 31
contreplat, 32
contreplat recto, 33
contreplat verso, 34
coop, (136)
copie, 72
copie de courtoisie, 74
copie de presse, 73
copyright, 104
corps d'ouvrage, 35
couverture, 36, 87
couverture de livre, 36
couvre-livre, 87

D

date butoir, 62
date d'échéance, 62
date d'édition, 39
date d'impression, 39
date d'office, 37
date de mise à l'office, 37
date de parution, 38, (39)
date de publication, 39
date de remise à l'office, 40
date due, 62

date finale, 62
date limite, 62
deadline, 62
 défectueux, 41
 défraîchi, 42
 dépôt, 43
 dépôt légal, 44
 deuxième de couverture, (33), (126)
 diffusés, (25)
 diffusés-distribués, (47)
 diffuseur, 45
 diffuseur de livres, 45
 diffuseur exclusif, 46
 diffuseur exclusif de livres, 46
 diffuseur-distributeur, 47
 diffuseur-distributeur de livres, 47
 diffuseur-distributeur exclusif, 48
 diffuseur-distributeur exclusif de livres, 48
 diffuseuse, 45
 diffuseuse de livres, 45
 diffuseuse exclusive, 46
 diffuseuse exclusive de livres, 46
 diffuseuse-distributrice, 47
 diffuseuse-distributrice de livres, 47
 diffuseuse-distributrice exclusive, 48
 diffuseuse-distributrice exclusive de livres, 48
 diffusion, 49
 diffusion de livres, 49
 diffusion exclusive, 50
 diffusion exclusive de livres, 50
 diptyque, 51
 disponible, 52
 distribués, (53)
 distributeur, 53

distributeur de livres, 53
 distributeur exclusif, 54
 distributeur exclusif de livres, 54
 distribution, 55
 distribution de livres, 55
 distribution exclusive, 56
 distribution exclusive de livres, 56
 distributrice, 53
 distributrice de livres, 53
 distributrice exclusive, 54
 distributrice exclusive de livres, 54
 document, 57
 dos, 58
 droit de retour, 59
 droits d'exclusivité, 60
 droits exclusifs, 60

E
échange de documents informatisé, 61
 échange de documents informatisés, 61
échange de données électroniques, 61
échange de données informatiques, 61
échange de données informatisé, 61
 échange de données informatisées, 61
 échange électronique de documents, 61
 échange électronique de documents informatisés, 61
échange électronique de données, 61
 échéance, 62
 EDI, 61
 éditeur, 63, 100
 édition, 64

editrice, 63
EED, 61
 EEDI, 61
 en port dû, 65
 en port payé, 66
 en port payé par le destinataire, 65
 en réimpression, 67
 en rupture de stock, 101
 en stock, 52
 endommagé, 2
 enfaçage, 68
 enfacer, 69
 ensemble, 70
 ensemble de livres, 70
 envoi d'office, 118
épine, 58
 épuisé, 71
 épuisement de stock, 150
 exclusivité, 60
 exemplaire, 72
exemplaire de courtoisie, 74
 exemplaire de presse, 73
 exemplaire de service de presse, 73
 exemplaire gratuit, 74

F
facing, 68
 facture, 75
feuille de commande, 13
 feuillet, 76
 fonds, 77, 78
 fonds d'éditeur, 78
 fonds d'édition, 78
 fonds de bibliothèque, (77), (78)
 fonds de librairie, 77
 fonds éditorial, 78
 formulaire de commande, 13
 frais de port, 79

frais de transport, 79
franc de port, 80
franco, 80
franco de port, 80
fret, (65), (66)

G

gestion de rayon, 81
gestion indépendante de rayon, 81
gestion individuelle de rayon, 81
gestionnaire de rayon, 82
gestionnaire indépendant de rayon, 82
gestionnaire indépendante de rayon, 82
gouttière, 166
grande diffusion, 148
grille d'office, 83

H

heure limite, 62

I

impression, 163
impropre à la vente, 84
indisponible, 109
inédit, 85
invendable, 84
invendus, 86
ISBN, 115
ISSN, 114

J

jaquette, 87

L

libraire, 88
librairie, 89
librairie agréée, 90
librairie de fonds, 91
librairie générale, 92
librairie indépendante, 93
librairie spécialisée, 94
liseuse, (87)
liste de colisage, 15
liste de contrôle, 95
liste de pointage, 95
liste de vérification, 95
livre, 96
livre à gros tirage, 161
livre à succès, 161
livre broché, 97
livre cartonné, 99
livre culte, (161)
livre de classe, 102
livre de fonds, 98
livre électronique, (96)
livre phare, (161)
livre relié, 99
livre scolaire, 120

M

maison d'édition, 100
manquant, 101
manuel, 102
manuel scolaire, 102
matériel de promotion, 103
matériel promotionnel, 103
matériel publicitaire, 103
meilleur vendeur, 161
mention de copyright, 104
mention de droit d'auteur, 104
mention du copyright, 104

mention du droit d'auteur, 104
meuble de présentation, 131
mise à l'office, 105
mise en place, 106
mise en vente, 107, 122
mors, 108

N

NEEDA, 110
non disponible, 109
norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELF, 110
norme NEEDA, 110
noté, 111
note de crédit, 112
nouveau livre, 113
nouveau tirage, 142
nouveauté, 113
nouvelle édition, 141
nouvelle impression, 142
nouvelle parution, 113
nouvelle publication, 113
numéro d'ISBN, 115
numéro d'ISSN, 114
numéro international normalisé des publications en série, 114
numéro international normalisé du livre, 115
numéro ISBN, 115
numéro ISSN, 114
œuvre, 116
œuvre littéraire, 116
office, 117, 118
ouvrage, 119
ouvrage à succès, 161
ouvrage scolaire, 120

P

pack, 70
pack de livres, 70
paquet, 26
paraître, 121
parution, 122, 123
pas du fonds, 124
pentalogie, (152), (169)
pénurie de stock, 150
plat, 125
plat I, (126)
plat II, 33, (126)
plat III, 34, (127)
plat IV, (127), 138
plat de dessous, 127
plat de dessus, 126
plat dessous, 127
plat dessus, 126
plat inférieur, 127
plat intérieur, 32
plat recto, 126
plat supérieur, 126
plat verso, 127
PLV, 137
pointage, 128
postnoté, 29, 30
premier plat, 126
première de couverture, (126)
prénnoté, 129
prénnoter, 130
présentoir, 131
présentoir de comptoir, 132
promotion, 133
publication, 134
publication en série, 135
publicité à frais partagés, 136
publicité collective à frais partagés, 136
publicité coop, 136
publicité coopérative, 136

publicité coopérative
verticale, 136
publicité en coopération, 136
publicité sur le lieu de
vente, 137

Q

quatrième de couverture, (127), 138
queue, 167

R

rack jobber, 82
rack jobbing, 81
rappel, 139
réassort, 140
réassortiment, 140
réédition, 141
réimpression, 142
reliure, 143, 144
reliure souple, (144)
remise, 145
remise à l'office, 146
remise sur quantité, (145)
rendu, 149
rendu sur achats, 149
représentant, 147
représentant commercial, 147
représentant de commerce, 147
représentant des ventes, 147
représentante, 147
représentante commerciale, 147
représentante de commerce, 147
représentante des ventes, 147

réquisition, 13
réseau de grande diffusion, 148
réseau grande diffusion, 148
retirage, 142
retour, 149
retour de la marchandise, 149
retour sur achat, 149
retour sur achats, 149
rogner, (165)
rupture de stock, 150
rupture des stocks, 150

S

sabot, 151
second plat, 127
série, 152
service à la clientèle, 153, 154
service après-vente, (153), (154)
service au consommateur, 154
service aux consommateurs, 154
service clientèle, 154
service comptabilité, 156
service comptable, 156
service consommateur, 154
service consommateurs, 154
service d'office, 117
service de comptabilité, 156
service de l'expédition, 155
service de la comptabilité, 156
service de presse, 73, 157
service de relation avec la clientèle, 154

service des commandes, 158
service des expéditions, 155
service des plaintes, 159
service des réclamations, 159
service expédition, 155
services comptables, 156
sortie, 122
spécimen, 74
spécimen de presse, 73
spécimen gratuit, 74
statut, 160
statut du distributeur, 160
statut du livre, 160
stock, 77
succès de librairie, 161
système d'office, 117

T

tabelle, 162
TED, 61
tête, 168
tétralogie, (152), (169)
tirage, 163
tome, 164
tous droits réservés, (104)
tranche, 165
tranche de gouttière, 166
tranche de pied, 167
tranche de queue, 167
tranche de tête, 168
tranche inférieure, 167
tranche supérieure, 168
transfert électronique de documents, 61
trilogie, 169
triptyque, 170
troisième de couverture, (34), (127)

U

usé, 42

V

vente en consignation, 31
vente en dépôt, 43
vente par catalogue, 171
vente par correspondance, 171
volume, 172
VPC, 171

Index des termes anglais

2-panel window display, 51
3-panel window display, 170

A

accounting department, 156
accounts department, 156
accreditation, 7
accredited, 6
accredited bookstore, 90
advertising poster, 5
advertising strip, 11
appear, to, 121
approval, 7
available, 52
available to order, 52

B

back board, 127
back cover, 127
back list, 78
back list book, 98
back list title, 98
back ordered, 111
back-ordered, 111
backbone, 58
backlist, 78
backlist book, 98
backlist title, 98
backordered, 111
bar code, 23
bar-code, 23

barcode, 23
belly band, 11
bellyband, 11
best seller, 161
best-seller, 161
bestseller, 161
bill, 75
binding, 143, 144
body, 35
book, 96
book band, 11
book block, 35
book cover, 36
book distributor, 45, 47, 53
book distribution, 49, 55
book distributor, 45, 47, 53
book jacket, 87
book pack, 70
book set, 70
book status, 160
book store, 89
book-block, 35
bookbinding, 143
bookblock, 35
bookseller, 88
bookshop, 89
bookstore, 89
bookstore chain, 21
bottom, 167
bottom edge, 167
box, 19
box set, 25

C

callback, 139
carriage, 79
carriage charge, 79
carriage costs, 79
carriage forward, 65
carriage free, 80
carriage paid, 66, 80
carrying charges, 79
catalog, 20
catalogue, 20
catalogue selling, 171
chain bookshop, 21
chain bookshops, 21
chain bookstore, 21
chain bookstores, 21
chain of bookshops, 21
chain of bookstores, 21
check list, 95
checking, 128
checklist, 95
claims department, 159
class-book, 120
client, 22
co-op advertising, 136
co-operative advertising, 136
collect, 65
collection, 27
collective advertising, 136
collectivity, 28
colophon, 3
come out, to, 121
complaint department, 159
complaints department, 159
complaints office, 159

complimentary copy, 74
complimentary press copy, 73
compulsory deposit, 44
consignment, 31
consignment sale, 31, 43
contract purchase order, 13
coop advertising, 136
cooperative advertising, 136
copy, 72
copyright, 104
copyright deposit, 44
copyright deposit requirement, 44
copyright notice, 104
copyrighting, 44
counter display, 132, 151
counter rack, 132
counterpack, 132, 151
courtesy copy, 74
cover, 36
cover board, 125
credit memorandum, 112
credit note, 112
customer, 22
customer department, 154
customer service, 153
customer service department, 154
customer-service department, 154

D

damaged, 2
date of printing, 39
date of publication, 38, 39
deadline, 62
defective, 41
delivery note, 14
delivery order, 14
delivery slip, 14

deposit, 43
desk copy, 74
diptych, 51
discount, 145
display, 131
display shelf, 131
display unit, 131
distributor, 45, 47, 53
distribution, 49, 55
distributor, 45, 47, 53
distributor code, 24
distributor number, 24
DO, 14
document, 57
dust cover, 87
dust jacket, 87

E

EBDI, 61
edge, 165
EDI, 61
edition, 64
electronic business data interchange, 61
electronic data interchange, 61
electronic document exchange, 61
electronic document interchange, 61
end of aisle, 16
exclusive book distribution, 50, 56
exclusive book distributor, 46, 48, 54
exclusive distributor, 46, 48, 54
exclusive distribution, 50, 56
exclusive distributor, 46, 48, 54
exclusive rights, 60
exclusivity, 60

F

face, to, 69
facing, 68
foot, 167
fore-edge, 166
foreedge, 166
fourth cover, 138
free copy, 74
free freight, 66
freight charges, 79
freight costs, 79
freight free, 66
freight prepaid, 80
front board, 126
front cover, 126
front edge, 166

G

general bookstore, 92

H

hardback, 99
hardback book, 99
hardbound, 99
hardbound book, 99
hardcover, 99
hardcover book, 99
head, 168
hinge, 108
hurt, 42

I

imprint date, 39
in print, 52
in reprint, 67
in stock, 52
independent bookshop, 93

independent bookstore, 93
inside back cover, 34
inside cover, 32
inside front cover, 33
international standard
 book number, 115
international standard
 serial number, 114
inventory, 78
inventory shortage, 150
invoice, 75
ISBN, 115
ISBN code, 115
ISBN number, 115
ISSN, 114
ISSN code, 114
ISSN number, 114
issue, 134
issue date, 38

J
jacket, 87
joint, 108
joint advertising, 136

L
leaflet, 76
legal deposit, 44
literary work, 116
lower board, 127
lower cover, 127
lower edge, 167

M
mail order, 171
mail order retailing, 171
mail order selling, 171
mail-order retailing, 171

mail-order sale, 171
mail-order sales, 171
mail-order selling, 171
mass channel, 148
merchandise, 131

N
NEEDA, 110
NEEDA standard, 110
new book, 113
new edition, 141
new impression, 142
new publication, 113
new release, 113
NOP, 124
not available, 109
not our publication, 124
not yet available, 1
not yet published, 1
NYP, 1

O
OBC, 138
obverse cover, 126
OP, 71
order department, 158
order desk, 158
order form, 13
order sheet, 13
orders department, 158
OS, 101
out of print, 71
out of stock, 101, 150
out-of-print, 71
out-of-stock, 101, 150
outside back cover, 138

P
pack, 26, 70
package, 26
packaging list, 15
packet, 26
packing list, 15
paperback, 97
paperback book, 97
paperbound, 97
paperbound book, 97
parcel, 26
part, 164
physical distribution, 55
place-based media, 137
PO, 13
point-of-purchase ad-
 vertising, 137
point-of-sale advertising,
 137
POP advertising, 137
POPA, 137
POS advertising, 137
post due, 65
post-free, 80
post-paid, 80
postage due, 65
postage paid, 66
poster, 4
prepaid freight, 80
press agent, 10
press attaché, 10
press copy, 73
press department, 157
press officer, 10
press relations department,
 157
print run, 163
printer's imprint, 3
printing, 163
prinrun, 163
promotion, 133
promotional material, 103
publication, 122, 134

publication date, 38
publicity band, 11
publicity material, 103
publisher, 63, 100
publisher's series, 27
publishing company, 100
publishing firm, 100
publishing house, 100
purchase order, 13
purchase return, 149

Q

quire, 18

R

rack jobber, 82
rack jobbing, 81
rack merchandiser, 82
rack merchandising, 81
recall, 139
record, 57
registration of copyright,
44
reimpression, 142
reissue, 141
release, 107, 122, 123
releasing, 107
replenishment, 140
reprint, 142
republication, 141
restocking, 140
return, 149
return right, 59
returns, 86
reverse cover, 127
review copy, 73

S

sales rep, 147
sales representative, 147
school book, 102
schoolbook, 102, 120
second cover, 32
section, 18
serial, 135
serial publication, 135
series, 27
set, 152
sheet, 76
shelf sign, 12
shelf talker, 12
shelfback, 58
shipping department, 155
side, 125
signature, 18
soft binding, 17
softback, 97
softback book, 97
softbound, 97
softbound book, 97
softcover, 97
softcover book, 97
sole book distribution, 50,
56
sole book distributor, 46,
48, 54
sole distributor, 46, 48, 54
sole distribution, 50, 56
sole distributor, 46, 48,
54
specialized bookstore, 94
specialty bookstore, 94
spine, 58
standing order, 117, 118
standing order form, 83
status, 160
stock, 77, 78
stock check, 128
stock check list, 95
stock checklist, 95

stock outage, 150
stock-out, 150
stop of sale, 8
stop order, 8

T

tabulated statement, 162
tail, 167
tail edge, 167
textbook, 102
top, 168
top edge, 168
trade catalog, 20
trade catalogue, 20
trilogy, 169
triptych, 170

U

unavailable, 109
unfit for sale, 84
unfit to sell, 84
unpublished work, 85
unsalable, 84
unsaleable, 84
unsold copies, 86
upper board, 126
upper cover, 126

V

vertical advertising, 136
vertical cooperative
advertising, 136
volume, 172

W

work, 119
worn, 42

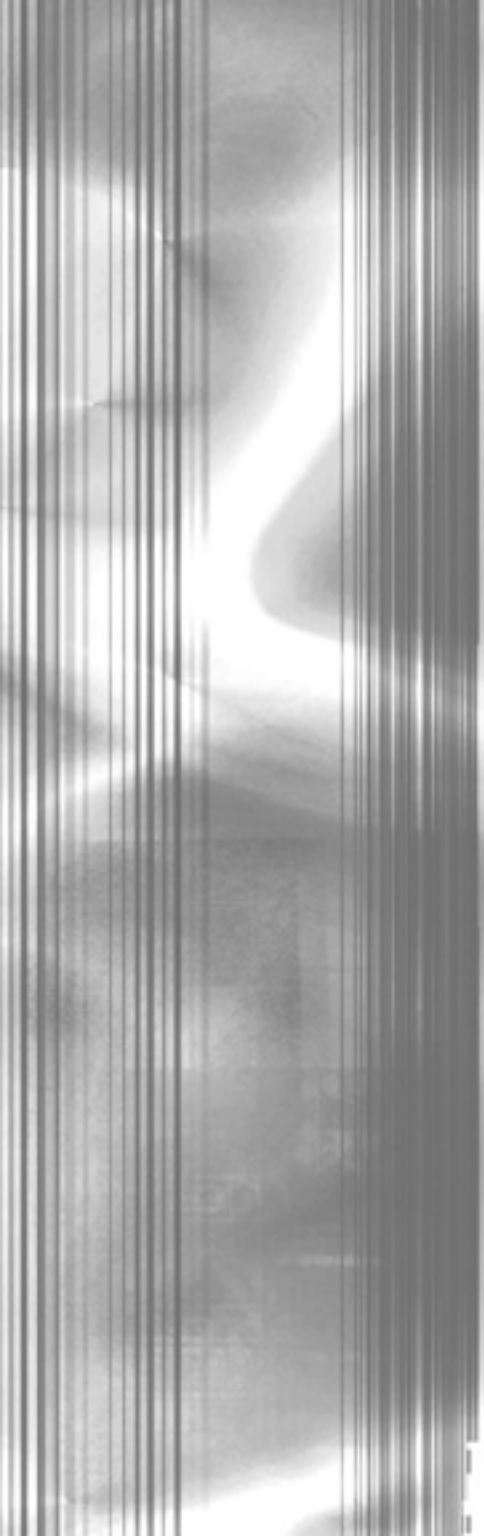


Table des matières

<i>Préface</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Abréviations et remarques liminaires</i>	9
<i>Vocabulaire</i>	11
<i>Illustrations de parties du livre</i>	76
<i>Liste de sigles couramment employés dans le domaine de la diffusion et de la distribution du livre</i>	78
<i>Bibliographie</i>	79
<i>Webographie</i>	80
<i>Index des termes français</i>	82
<i>Index des termes anglais</i>	87

*L'Association des
distributeurs exclusifs de
livres en langue française
remercie le ministère
du Patrimoine canadien
de son appui financier
pour l'impression de ce
document.*



**Ministère du
Patrimoine canadien**

ASSOCIATION
DES
DISTRIBUTEURS
EXCLUSIFS
DE
LIVRES
EN
LANGUE
FRANÇAISE



Association des distributeurs
exclusifs de livres en langue
française (ADELF inc.)
47, avenue Wicksteed
Mont-Royal (Québec) H3P 1P9
CANADA

Téléphone : 514 739-2220
Télécopieur : 514 739-8307

Courriel : adelf@sympatico.ca

Imprimé au Canada